

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1313

8 juillet 2009

SOMMAIRE

AD Corporate Services S.à.r.l.	63001	Lotoise Gourmande S.à r.l.	62985
Algeco/Scotsman Group S.à r.l.	62989	MACK II S.A. Beteiligungsgesellschaft der Mitarbeiter Carl Kliem S.A.	62985
Alutech S.à r.l.	63000	Mainsys Luxembourg S.A.	62979
ASA-Bâtiments S.à r.l.	63001	Maitland Asset Management (Luxem- bourg) S.A.	63007
Bellatrix Investments S.A.	62984	Maitland Luxembourg S.A.	63005
Betula S.A.	62983	Marquisaat	62985
BI2K Engineering - Business and Informa- tion to Knowledge Engineering S.A.	62988	Match Centre S.A.	63012
Bise S.A.	62999	Match Est S.à.r.l.	63024
Bopoz S.A.	62999	Nautilus Investments S.à r.l.	62991
Burlington Properties S.A.	62982	Nemian Life & Pensions S.A.	63013
Cbel+ 1 S.A.	62989	Palomino S.A.	62993
CDA Investment S.A.	62982	Palomino S.A.	62993
Chautagne S.A.	62992	Profilux S.A.	63014
Cody Internet Ventures S.A.	63009	Resolution Luxembourg GP S.A.	63012
Dentsply EU Holding S.à r.l.	62993	Risque Gestion S.A.	62992
Dentsply EU S.à r.l.	62993	RTK International S.A.	62986
Diamonds-to-Buy S.A.	63009	Rubus International S.à r.l.	63014
D.P. S.à.r.l.	63001	S.F.A. S.A.	62987
Euro Amex S.A.	63009	SINOPIA Asset Management Luxembourg S.A.	62992
European Forest Resources (France) S.à r.l.	63011	Société Civile Immobilière Faulfelder	63010
Europe Trading Services S.à r.l.	62988	SolarWood Technologies S.A.	63015
F&D S.à r.l.	62978	Solidarity Takafol S.A.	62978
Financière Daunou 10 S.à r.l.	62987	Stasis S.A.	62984
Greggio Group International - The Silver Network S.A.	63003	Takafol S.A.	62978
Hottinger Luxembourg S.A.	63010	Tecnomatix Technologies S.à r.l.	63013
Hypno S.A.	62996	The Hartford Luxembourg S.A.	63013
Inversiones Sociosanitarias S.à r.l.	62982	Treveria Holdings S.à r.l.	62986
Kauri Cab German Residential Properties	63000	Turlock S.A.	63002
Kheops S.A.	62984	Vandemoortele Participations	63000
LCF-Partners	62983	VH Estates S.A.	62986
		Wally Yachts S.A.	62978

F&D S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 97.304.

A la suite d'une cession en date du 02 Juin 2009 des 1.200 parts sociales détenues par Monsieur Jean Fell:
1.200 parts sociales sont dorénavant détenues par la société Kasona Real Estates Corp. dont le siège social se situe, Mossfon Building, East 54th Street, P.O. Box 0832-0886 W.T.C., Panama, Republic of Panama.

Pour F & D S.à r.l.

United International Management S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009071342/13.

(090084813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2009.

Wally Yachts S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 79.548.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement en date du 3 juin 2009

1. Le nombre des administrateurs a été augmenté de 4 (quatre) à 5 (cinq).

2. Monsieur Patrick Thomas, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à F-75008 Paris, 24 rue du Faubourg St. Honoré, né le 16 Juin 1947 à Duon (France), a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire se tenant en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2009.

Pour WALLY YACHTS S.A.

United International Management S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009071341/17.

(090084803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2009.

**Solidarity Takafol S.A., Société Anonyme,
(anc. Takafol S.A.).**

Siège social: L-1525 Luxembourg, 3, rue Alexandre Fleming.
R.C.S. Luxembourg B 20.046.

Conseil d'Administration

L'assemblée générale annuelle des actionnaires du 27 avril 2009 a réélu administrateurs pour la durée d'une année et jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de 2010:

1) Monsieur Ashraf Bseisu, président du conseil d'administration, demeurant à A'Ali 746, Royaume de Bahrain, Villa 111, route 4615,

2) Monsieur Sameer Al Wazzan, administrateur, demeurant à Muharraq 202, Royaume de Bahrain, Maison 899, Route 236,

3) Monsieur Abdel Latif Sayed, administrateur, demeurant à L- 8265 Mamer, 59, rue F. Trausch,

Réviseur d'Entreprise

La même assemblée générale annuelle des actionnaires a élu réviseur d'entreprise pour la durée d'une année et jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de 2010: KPMG, représentée par Madame Corinne Nicolet et Monsieur Emmanuel Dollé, 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 juin 2009.

Pour SOLIDARITY TAKAFOL S.A.

Lucy DUPONG

Par mandat

Référence de publication: 2009071353/24.

(090084397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2009.

Mainsys Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 83.908.

L'an deux mille neuf, le vingt mai.

Pardevant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, soussignée.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "MAINSYS LUXEMBOURG S.A.", ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65 rue de Merl, R.C.S. Luxembourg numéro B 83.908, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, le 5 septembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 242 du 13 février 2002.

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, préqualifiée, en date du 31 juillet 2008, publié au Mémorial C numéro 2115 du 1^{er} septembre 2008.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Sarah URIOT, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Sandra SCHWEIZER, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sylvie TALMAS, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 450 (quatre cent cinquante) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Refonte complète de statuts.
- 2.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Résolution unique

L'assemblée décide une refonte complète des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}. Dénomination - Forme.** Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de "MAINSYS LUXEMBOURG S.A." (la "Société").

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. Objet. La société a pour objet tant au Luxembourg qu'à l'étranger:

- toutes opérations ayant trait aux conseils en informatique et en gestion;
- toutes opérations concernant l'importation, le louage, l'acquisition et la vente, en gros et au détail, la distribution, l'entretien et les réparations, la création et l'exploitation de toutes sortes de systèmes informatiques à l'égard des commerçants, des firmes et des particuliers;
- toutes opérations liées à la fonction d'intermédiaire commercial et commissionnaire.

La société peut rendre toutes sortes de services relatifs aux: ordinateurs, software, consultancy, analyses, programmation, recrutement de personnel sans aucune limitation.

D'une manière générale, elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques: commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à EUR 45.000,-(quarante-cinq mille Euros), divisé en 450 (quatre cent cinquante) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune.

La Société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Actions. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 7. Assemblée des actionnaires - Dispositions générales. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un associé unique, il exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 8. Assemblée générale annuelle - Approbation des comptes annuels. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier mercredi du mois de juin à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 9. Autres assemblées. Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à une majorité simple de voix émises des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 10. Composition du conseil d'administration. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonction jusqu'à la fin de leur mandat ou leur démission, leur révocation ou leur mort.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur et dans le cas où les actionnaires n'auraient pas pourvu à son remplacement, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

Art. 11. Réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration élit en son sein un président et peut choisir un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président, ou de deux administrateurs, ou de l'administrateur unique, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Les modalités de quorum et convocation des réunions du conseil d'administration seront ceux requis par la loi dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Les convocations aux réunions du conseil d'administration devront spécifier l'ordre du jour et le lieu, la date et l'heure de la réunion. Le jour devra être un jour ouvrable autre que le vendredi et devra se tenir entre au moins dix (10) et pas plus de trente (30) jours ouvrables à partir de la convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil, dont

les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 12. Pouvoirs du conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 13. Représentation. La Société sera engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le conseil d'administration est composé de trois membres ou plus par la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration "i.e. Administrateur délégué") ou par la co-signature de l'Administrateur délégué avec celle d'un des deux Administrateurs restants.

Art. 14. Surveillance. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

Art. 15. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

Art. 16. Allocation des bénéfices. Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 17. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 18. Divers. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont entièrement à la charge de la société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: S.Uriot, S.Schweizer, S.Talmas, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 mai 2009. Relation: EAC/2009/5963. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 8 juin 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009076211/272/162.

(090090335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2009.

CDA Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 117.945.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 17 juin 2009

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, Luxembourg, Président;

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, Luxembourg;

- Monsieur Alexander STUDHALTER, conseiller fiscal, demeurant au 8, Matthofstrand, CH-6000 Lucerne.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- Studhalter Treuhand AG, 8, Matthofstrand, CH-6000 Lucerne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009076065/20.

(090090708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2009.

Burlington Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 74.792.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 17 juin 2009

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, Luxembourg;

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, Luxembourg;

- Monsieur Alexander STUDHALTER, conseiller fiscal, demeurant au 8, Matthofstrand, CH-6000 Lucerne.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- Studhalter Treuhand AG, 8, Matthofstrand, CH-6000 Lucerne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009076066/20.

(090090713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2009.

Inversiones Sociosanitarias S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 144.627.

—
En date du 21 mai 2009, l'associé Waterside Financial Ltd, avec siège social à Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques a cédé la totalité de ses 12.500 parts sociales à Barclays Private Bank & Trust Limited avec siège social à 39/41 Broad Street, JE4 8PU St Helier, Jersey, qui les acquiert.

En conséquence, l'associé unique Barclays Private Bank & Trust Limited détient 12.500 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009076270/14.

(090090666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2009.

LCF-Partners, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 118.013.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, tenue à Luxembourg, le 30 avril 2009

L'Assemblée Générale Ordinaire décide:

- de renouveler le mandat des administrateurs suivants, pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2010:

- * Monsieur Pierre PALASI, Administrateur
- * Monsieur Samuel PINTO, Administrateur
- * Monsieur Sylvain RODITI, Administrateur
- * Monsieur Daniel-Yves TREVES, Administrateur
- * Monsieur Pierre-Marie VALENNE, Administrateur
- * Monsieur Guy VERHOUSTRAETEN, Administrateur

- de réélire DELOITTE S.A. en qualité de Réviseur d'Entreprises, pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Pierre PALASI, Edmond de Rothschild Multi Management, 47 rue du Faubourg Saint-Honoré, F - 75008 Paris

- Monsieur Samuel PINTO, LCF Edmond de Rothschild Banque, 47 rue du Faubourg Saint-Honoré, F - 75008 Paris

- Monsieur Sylvain RODITI, Banque Privée Edmond de Rothschild S.A., 18 rue de Hesse CH- 1211 Genève

- Monsieur Daniel-Yves TREVES, La Compagnie Benjamin de Rothschild S.A., 29 route de Pré-Bois CH - 1215 Genève

- Monsieur Pierre-Marie VALENNE, Banque Privée Edmond de Rothschild Europe, 20 Boulevard Emmanuel Servais L - 2535 Luxembourg

- Monsieur Guy VERHOUSTRAETEN, Banque Privée Edmond de Rothschild Europe, 20 Boulevard Emmanuel Servais L - 2535 Luxembourg

Le Réviseur d'Entreprises est:

DELOITTE S.A., 560 Rue de Neudorf, L-2220 LUXEMBOURG

Enregistré à Luxembourg le.....volume.....Fol.....Case.....- Reçu.....euros.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2009.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

Société Anonyme

Katie AGNES / Fabienne WALTZING

Mandataire Commercial / Mandataire Principal

Référence de publication: 2009076079/38.

(090090828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2009.

Betula S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 42.480.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu au siège social le 02 janvier 2008

Les administrateurs ont pris les résolutions suivantes:

- Révocation de Monsieur Marcel Krier de son mandat d'administrateur avec effet immédiat.

- Nomination de Monsieur Laurent Warion, résidant professionnellement au 1 rue Nicolas Simmer, L-2538 Luxembourg, comme administrateur, avec effet immédiat. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale de 2012.

La nomination de M. Warion sera ratifiée lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 02 janvier 2008.

Signatures

Un Administrateur / Un Administrateur

Référence de publication: 2009071366/16.

(090084736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2009.

Kheops S.A., Société Anonyme.

Siège social:

R.C.S. Luxembourg B 75.986.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE*Extrait*

Par jugement rendu en date du 26 mars 2009, le tribunal d'arrondissement de Luxembourg, VI section, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciale, la dissolution et la liquidation de la société KHEOPS SA.

Les mêmes jugements ont nommé juge commissaire Monsieur Jean-Paul MEYERS, juge et liquidateur Maître Florence DELILLE, avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leur créance avant le 16 avril 2009 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Luxembourg, le 11 juin 2009.

Pour extrait conforme

Maître Florence DELILLE

Le liquidateur

Référence de publication: 2009071887/20.

(090084436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2009.

Stasis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 43.767.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 12 juin que:

L'Assemblée décide de la réélection en qualité d'Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012:

- Monsieur Thierry JACOB, demeurant professionnellement au 25, avenue de la liberté, L-1931 Luxembourg,
- Madame Mireille GEHLEN, demeurant professionnellement au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

L'Assemblée Générale accepte la démission en qualité d'Administrateur de Monsieur Marco THEODOLI, et décide de la nomination de:

- Monsieur Jean-Hugues DOUBET, demeurant professionnellement au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.
- L'Assemblée Générale décide de la réélection du Commissaire aux Comptes pour la même période:
- Monsieur Michele ROMERIO, demeurant professionnellement à Carabella, 26, Pianezzo (Suisse).

Luxembourg, le 12 juin 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009075402/21.

(090089670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

Bellatrix Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 92.250.

Le bilan au 31 décembre 2008 dûment approuvé a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

BELLATRIX INVESTMENTS S.A.

Daniel Van Hove

Administrateur Délégué

Référence de publication: 2009076231/13.

(090090429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2009.

Lotoise Gourmande S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5710 Aspelt, 17, Peiter vun Uespelt-Stroos.
R.C.S. Luxembourg B 110.915.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2009.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2009076170/220/12.

(090090386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2009.

MACK II S.A. Beteiligungsgesellschaft der Mitarbeiter Carl Kliem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 251, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 35.717.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung gehalten am 29. Mai 2009 von 14:00 bis 14:30 Uhr

Die Gesellschafter fassten hiermit einstimmig den Beschluss:

Zu Verwaltungsratsmitgliedern sind bestellt:

Kevin Moody, wohnhaft in 1150 Luxembourg, 241 route d'Arlon - Präsident des Verwaltungsrats

Michel Belacchi, wohnhaft in 8041 Bertrange 228 rue des Romains - Verwaltungsratsmitglied

Claude Branco, wohnhaft in 5290 Neuhäusgen 54 rue Principale - Verwaltungsratsmitglied

Mika Valanki, wohnhaft in 2526 Luxembourg 30 rue Schrobilgen - Verwaltungsratsmitglied

Zum Kommissar ist bestellt:

Karl Overhagen, wohnhaft in 5826 Hesperange, 9 rue de Gasperich

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden, sofern sie nicht verlängert werden, mit Ablauf der ordentlichen Generalversammlung über das Geschäftsjahr 2009.

Für die Richtigkeit des Auszugs

Mika Valanki

Référence de publication: 2009076075/20.

(090090812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2009.

Marquisaat, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 60.562.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 11 juin 2009

Sont renommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- Monsieur Thierry FLEMING, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle à Luxembourg, Président

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle à Luxembourg,

- Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle à Luxembourg.

Est renommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 juin 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009076063/22.

(090090721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2009.

VH Estates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 138.820.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 17 juin 2009

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, Luxembourg, Président;

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, Luxembourg;

- Monsieur Alexander STUDHALTER, conseiller fiscal, demeurant au 8, Matthofstrand, CH-6000 Lucerne.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- Studhalter Treuhand AG, 8, Matthofstrand, CH-6000 Lucerne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009076064/20.

(090090696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2009.

RTK International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 22, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 92.482.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 4 mai 2009

Sont nommés administrateurs délégués, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2011:

- Monsieur Marc SALES, demeurant 60, rue des Prés, L-4941 Bascharage;

- Monsieur Thomas BÖSL, demeurant 33a, Fischachtrasse., A-5101 Bergheim.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

Maitland Luxembourg SA., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 13583, ayant son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 juin 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009076073/19.

(090090778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2009.

Treveria Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 112.022.

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 20 mai 2009, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Noëlla Antoine, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet immédiat

- nomination de Anita Lyse, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant avec effet au 21 mai 2009 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009071472/15.

(090084882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2009.

Financière Daunou 10 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.058.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 122.738.

Par résolutions signées en date du 17 juin 2009, les associés ont accepté la démission des gérants suivants:

- PAI EUROPE IV - A FCPR, represented by its management company PAI partners, société par actions simplifiée avec siège social au 43, Avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France, avec effet immédiat
- PAI EUROPE IV - B FCPR, represented by its management company PAI partners, société par actions simplifiée avec siège social au 43, Avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France, avec effet immédiat
- PAI EUROPE IV - B 5 FCPR, represented by its management company PAI partners, société par actions simplifiée avec siège social au 43, Avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France, avec effet immédiat
- PAI EUROPE IV - B 6 FCPR, represented by its management company PAI partners, société par actions simplifiée avec siège social au 43, Avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France, avec effet immédiat
- PAI EUROPE IV - B 7 FCPR, represented by its management company PAI partners, société par actions simplifiée avec siège social au 43, Avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France, avec effet immédiat
- PAI EUROPE IV - C FCPR, represented by its management company PAI partners, société par actions simplifiée avec siège social au 43, Avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France, avec effet immédiat
- PAI EUROPE IV - C2 FCPR, represented by its management company PAI partners, société par actions simplifiée avec siège social au 43, Avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France, avec effet immédiat
- PAI EUROPE IV - D FCPR, represented by its management company PAI partners, société par actions simplifiée avec siège social au 43, Avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France, avec effet immédiat
- PAI EUROPE IV - D2 FCPR, represented by its management company PAI partners, société par actions simplifiée avec siège social au 43, Avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France, avec effet immédiat

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2009.

Référence de publication: 2009076025/29.

(090090644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2009.

S.F.A. S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 10.000.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 64.029.

Constituée suivant acte reçu par Me Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, le 23 mars 1998, publié au Mémorial C - N° 485 du 02/07/98.

Statuts modifiés par acte reçu par Me Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 octobre 2000, publié au Mémorial C - N° 350 du 14/05/01.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 2 juin 2009

Cinquième résolution

L'Assemblée entérine la démission de Mr Daniel-Louis Deleau, Administrateur.

L'Assemblée ratifie la cooptation de Mr Thierry MARRAUD, né le 30 avril 1942 à Vichy (France), demeurant professionnellement à F-92800 Puteaux 31/32, Quai de Dion Bouton, en qualité d'Administrateur, faite par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 10 avril 2009 pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'Assemblée Annuelle de 2015.

Sixième résolution

L'Assemblée entérine la démission de Mr Jeannot Wengler, Commissaire aux Comptes.

L'Assemblée nomme la société VAN CAUTER-SNAUWAERT & Co Sarl, sis 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen - représentée par Mr Wim Van Cauter, en tant que Commissaire aux Comptes pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée 2011.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2009076251/25.

(090090797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2009.

Europe Trading Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1512 Luxembourg, 25, rue Federspiel.

R.C.S. Luxembourg B 109.782.

Procès-verbal d'assemblée

Le 23/02/2009 était porté à l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire le point suivant.

1/ première résolution

*changement de siège social.

L'actionnaire unique MR MENANTEAU PHILIPPE gérant de EUROPE TRADING SERVICE a adopté à l'unanimité la première résolution.

A compter du 23/02/2009 le siège social est transféré au

25, rue FEDERSPIEL

L-1512 Luxembourg

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

L'ensemble des formalités sera accompli pour enregistrement par la fiduciaire COMPTA LUX.

Fait à Luxembourg le 23/02/2009.

EUROPE TRADING SERVICES

13, avenue du Bois

L-1251 LUXEMBOURG

MENANTEAU

Le gérant

Référence de publication: 2009076247/24.

(090090760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2009.

B12K Engineering - Business and Information to Knowledge Engineering S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1618 Luxembourg, 28, rue des Gaulois.

R.C.S. Luxembourg B 82.677.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle
réunie de manière extraordinaire en date du 19 mai 2009*

L'an deux mille neuf, le dix-neuf mai, à dix-neuf heures, les actionnaires de la société B12K ENGINEERING - BUSINESS AND INFORMATION TO KNOWLEDGE ENGINEERING S.A. se sont réunis en assemblée générale ordinaire, tenue de manière extraordinaire, au siège social et ont pris les résolutions suivantes:

1. Renouvellement des mandats de deux administrateurs et de l'administrateur-délégué.

Les mandats des administrateurs et de l'administrateur-délégué étant arrivés à échéance,

Sont réélus administrateurs:

- Monsieur Dominique Collard, ingénieur, demeurant à B-1932 Woluwé St Etienne, 20, avenue Hébron (né le 08.11.1960 à Longlier, Belgique),

- Monsieur Joseph Collard, retraité, demeurant à B-6850 Carlsbourg, 22, rue du Vivy (né le 08.05.1935 à Redu, Belgique).

Est réélu administrateur-délégué:

Monsieur Dominique Collard, ingénieur, demeurant à B-1932 Woluwé St Etienne, 20, avenue Hébron (né le 08.11.1960 à Longlier, Belgique).

2. Nomination d'un nouvel administrateur.

Le mandat de l'administrateur, Madame Meena Deffense, n'est pas renouvelé.

Est nommée comme nouvel administrateur:

Madame Paulette Dufoing, retraitée, demeurant à B-6850 Carlsbourg, 22, rue du Vivy (née le 19.05.1937 à Corbion, Belgique).

Par conséquent, le conseil d'administration de la société est désormais composé des membres suivants:

- Monsieur Dominique Collard, ingénieur, demeurant à B-1932 Woluwé St Etienne, 20, avenue Hébron (né le 08.11.1960 à Longlier, Belgique), également administrateur-délégué,

- Monsieur Joseph Collard, retraité, demeurant à B-6850 Carlsbourg, 22, rue du Vivy (né le 08.05.1935 à Redu, Belgique),
- Madame Paulette Dufoing, retraitée, demeurant à B-6850 Carlsbourg, 22, rue du Vivy (née le 19.05.1937 à Corbion, Belgique).

Les mandats des administrateurs et de l'administrateur délégué viendront à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015.

3. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

Le mandat du commissaire aux comptes étant arrivé à échéance, les actionnaires constatent, que suite à la scission de la société Fiduciaire FRH S.à r.l. (anciennement Fiduciaire Reuter & Huberty S.à r.l., elle-même anciennement Fiduciaire Reuter-Wagner & Associés S.à r.l.) en date du 24 juin 2008 et à la constitution de la société Fiduciaire Cabexco S.à r.l., issue de la scission, la Fiduciaire Cabexco S.à r.l. a repris le mandat de commissaire aux comptes en cours.

La société Fiduciaire Cabexco S.à r.l., ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, Centre Helfent, R.C.S. Luxembourg B 139.890 est donc nommée comme nouveau commissaire aux comptes de la société.

Le mandat du nouveau commissaire aux comptes ainsi nommé viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015.

4. Notification du transfert du siège social.

L'Assemblée constate également que le transfert du siège de la société à L-1618 Luxembourg, 28, rue des Gaulois, a bien été effectué en date du 2 juillet 2001.

Luxembourg, le 19.05.2009.

Signatures.

Référence de publication: 2009076229/50.

(090090847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2009.

Cbel+ 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 114.070.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 15 juin 2009

- Sont rayés administrateurs de la société M. Rolf Caspers, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg et M. Daniel Galhano, résidant professionnellement au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg avec effet du 29 mai 2009.

- Sont nommés administrateurs M. Marco Hirth, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg et M. Steve van den Broek résidant professionnellement au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg avec effet du 29 mai 2009.

- Les mandats des nouveaux administrateurs prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2012.

Luxembourg, le 15 juin 2009.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2009076237/19.

(090090592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2009.

Algeco/Scotsman Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 867.725.416,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 132.029.

In the year two thousand and nine, on the sixteenth day of the month of June.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Algeco/Scotsman Group S.à r.l., (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 132.029, incorporated by deed of the undersigned notary, dated 28 September 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 2267 of 11 October 2007.

The articles of association of the Company have been amended for the last time by deed of the undersigned notary, dated 22 December 2008 published in the Mémorial number 176 of 27 January 2009.

The meeting was presided by Gary May, residing professionally in London.

Cintia Martins Costa, Maître en droit, residing professionally in Luxembourg, was appointed as secretary.

Jan Willem Overheul, residing professionally in Luxembourg, was appointed as scrutineer.

The bureau having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

1. The shareholders represented and the number and class of shares held by them are shown on an attendance list signed by the proxyholders, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies, will remain attached to this document to be filed together with the registration authorities.

2. It appears from the said attendance list that out of eight hundred sixty-seven million seven hundred twenty-five thousand four hundred and sixteen (867,725,416) shares in issue of the Company being eight hundred and three million seventeen thousand seven hundred and sixty-one (803,017,761) class A shares, forty-five million seven hundred sixty-two thousand two hundred and six (45,762,206) class B shares and eighteen million nine hundred forty-five thousand four hundred and forty-nine (18,945,449) preference shares were present/represented at the present general meeting.

3. This extraordinary general meeting has been duly convened in accordance with the articles of association of the Company by registered mail sent on 5 June 2009 to the last known address of each shareholder as per the Company's shareholders register and containing the agenda of the said meeting so that the meeting was validly constituted and could validly deliberate on all items of the following agenda:

Agenda

"Amendment of the date of the annual general meeting of shareholders from 31 May of each year to 30 June of each year and amendment of the last paragraph of article 16 of the articles of association of the Company accordingly"

Thereafter the general meeting resolved unanimously as follows:

Sole resolution

It was resolved to amend the date of the annual general meeting of shareholders from 31 May of each year to 30 June of each year and consequently to amend the last paragraph of article 16 of the articles of association of the Company to read as follows:

"In case and for as long as the Company has more than 25 Members, an annual general meeting shall be held on 30 June at 11 a.m. of each year. If such day is not a Business Day, the meeting shall be held on the immediately following Business Day."

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at 1,100.- EUR.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of discrepancies between the English and the French version, the English version shall be prevailing.

Done in Luxembourg on the day beforementioned.

After reading these minutes the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suivi par la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le seizième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire, résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de Algeco/Scotsman Group S.à r.l., (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 132.029, constituée par acte du notaire soussigné, en date du 28 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 2267 du 11 octobre 2007.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné, en date du 22 décembre 2008 publié au Mémorial numéro 176 du 27 janvier 2009.

L'assemblée était présidée par Monsieur Gary May, résidant professionnellement à Londres.

Madame Cintia Martins Costa, Maître en droit, résidant à professionnellement Luxembourg a été élu secrétaire.

Monsieur Jan Willem Overheul, résidant professionnellement à Luxembourg a été élu scrutateur.

Le bureau ayant été constitué, le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. Les associés représentés et le nombre et classe de parts sociales détenue par eux figurent sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste ainsi que les procurations resteront annexées à ce document pour être soumis ensemble auprès des autorités de l'enregistrement.

2. Il apparaît de ladite liste de présence que des huit cent soixante-sept millions sept cent vingt-cinq mille quatre cent seize (867.725.416) parts sociales en émission dans la Société, étant huit cent trois millions dix-sept mille sept cent soixante-et-une (803.017.761) parts sociales de classe A, quarante-cinq millions sept cent soixante-deux mille deux cent

six (45,762,206) parts sociales de classe B et dix-huit millions neuf cent quarante-cinq mille quatre cent quarante-neuf (18.945.449) parts sociales préférentielles sont présentes/représentées à la présente assemblée générale.

3. Cette assemblée générale a été dûment convoquée conformément aux statuts de la Société par courrier recommandé envoyé le 5 Juin 2009 à la dernière adresse connue des associés conformément au registre des associés de la Société et contenant les ordres du jour de ladite assemblée de sorte que l'assemblée était valablement constituée et pouvait valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

"Changement de la date de l'assemblée générale annuelle des associés du 31 mai de chaque année au 30 juin de chaque année et modification du dernier paragraphe de l'article 16 des statuts de la Société conformément"

Suite à quoi l'assemblée générale a décidé unanimement ce qui suit:

Résolution unique

Il a été décidé de modifier la date de l'assemblée générale annuelle des associés du 31 mai de chaque année au 30 juin de chaque année et de modifier le dernier paragraphe de l'article 16 des statuts de la Société conformément afin d'être lu comme suit:

"A partir du moment où la Société compte plus de 25 Associés la tenue d'une assemblée générale annuelle des associés sera obligatoire. La date de la tenue de l'assemblée générale annuelle est fixée au 30 juin de chaque année à 11.00 heures. Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable l'assemblée sera tenue le Jour Ouvrable suivant."

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou frais sous toute forme que ce soit qui devront être supportés par la Société sont estimés à 1.100.- EUR

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais prend note, qu'à la requête des parties comparantes, cet acte est rédigé en anglais, suivi par une traduction française; à la requête des mêmes parties, en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Fait à Luxembourg, le jour susmentionné.

Après avoir lu ce procès-verbal les parties comparantes ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: G.May, C.Martins Costa, J.W.Overheul, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 juin 2009. Relation: EAC/2009/6997. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 18 juin 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009076207/272/102.

(090090326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2009.

Nautilus Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 111.505.

Par résolutions signées en date du 11 juin 2009, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Marie-Hélène Claude, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant, avec effet immédiat.

2. Acceptation de la démission de Pascal Roumiguié, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant, avec effet immédiat.

3. Nomination de Marie-Laurence Lambert, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010.

4. Nomination de Philippe Salpetier, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 17 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009076028/21.

(090090650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2009.

SINOPIA Asset Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 34.264.

1/ Le siège social correcte de l'administrateur Sinopia Asset Management Paris, est 4, Place de la Pyramide, 92800 Puteaux la Défense 9, France

2/ Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 2 juin 2009, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

Renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- Sinopia Asset Management Paris, avec siège social au 4, Place de la Pyramide, 92800 Puteaux la Défense 9, France
 - Patrice Conxicoeur, avec adresse au 76, avenue Gambetta, 92400 Courbevoie, France
 - Caroline Brousse, avec adresse au 15, Rue Clerc, 75007 Paris, France
 - Pierre Sequier, avec adresse professionnelle au 4, Place de la Pyramide, 92800 Puteaux la Défense 9, France
 - Philippe Goimard, avec adresse professionnelle au 4, Place de la Pyramide, 92800 Puteaux la Défense 9, France
- pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010.

Renouvellement du mandat de commissaire de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, Route d'Esch, 1471 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 15 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009076029/23.

(090090663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2009.

Chautagne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 44.818.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 18 juin 2009, que: Sont réélus Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012:

- Monsieur Thierry JACOB, demeurant professionnellement au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,
 - Monsieur Pier Giovanni KELLER, demeurant professionnellement au 16, Port de Fontevielle-Villane, MC-9800 Monaco,
 - Madame Mireille GEHLEN, demeurant professionnellement au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.
- Est réélu Commissaire aux Comptes pour la même période:
- Monsieur Michele ROMERIO, demeurant professionnellement à Carabella, 26, CH-6582 Pianezzo (Suisse).

Luxembourg, le 18 juin 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009076187/19.

(090090214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2009.

Risque Gestion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 50.730.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2009.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2009076196/12.

(090090697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2009.

Palomino S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 77.010.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2009.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2009076205/12.

(090090687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2009.

Palomino S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 77.010.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2009.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2009076206/12.

(090090684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2009.

**Dentsply EU Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi,
(anc. Dentsply EU S.à r.l.).**

Capital social: EUR 172.927.181,82.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 73.350.

In the year two thousand and eight, on the twenty-third of December.

Before Us, Maître Henri Beck, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) Dentsply Holding Company Inc., a company incorporated under the laws of the United States of America, with registered office at 11823 E. Slausen Avenue, Suite # 48, Santa Fe Springs, CA 90670, the United States of America, owner of seven hundred and ninety-nine thousand eight hundred and sixteen (799,816) fully paid-up shares of the Company; and

2) Dentsply International Inc., a company incorporated under the laws of the United States of America, with registered office at 221 W. Philadelphia Street, York, PA 17404, the United States of America, owner of two hundred thousand one hundred and eighty-four (200,184) fully paid-up shares of the Company.

All here represented by Ms. Peggy Simon, private employee, residing in Berdorf, by virtue of two proxies established on December 18th, 2008.

The said proxies, signed "ne varietur" by the proxyholder of the parties appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the sole shareholders of the private limited liability company ("Société à responsabilité limitée") existing in Luxembourg under the name of "Dentsply EU Holding S.à r.l.", with registered office at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register Section B, under number 73.350, incorporated by notarial deed of December 17, 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C") number 159 of February 21st, 2000, and whose articles of association have been last amended by notarial deed of December 20, 2007, published in the Mémorial C number 345 of February 9th, 2008.

II. The Company's share capital is set at one hundred and ninety million two hundred and nineteen thousand nine hundred Euro (€ 190,219,900.-) divided into one million one hundred thousand (1,100,000) shares without nominal value, owned as follows:

Dentsply Holding Company Inc., prenamed,	79,978 ordinary shares
	79,982 class A shares

	79,982 class B shares
	79,982 class C shares
	79,982 class D shares
	79,982 class E shares
	79,982 class F shares
	79,982 class G shares
	79,982 class H shares
	79,982 class I shares
Dentsply International Inc., prenamed,	20,022 ordinary shares
	20,018 class A shares
	20,018 class B shares
	20,018 class C shares
	20,018 class D shares
	20,018 class E shares
	20,018 class F shares
	20,018 class G shares
	20,018 class H shares
	20,018 class I shares
Dentsply EU Holding S.à r.l., prenamed,	100,000 class J shares
TOTAL	<u>1,100,000 shares</u>

Accordingly, one million (1,000,000) shares without nominal value, are present or represented at the present general meeting. Considering that the remaining one hundred thousand (100,000) class J shares without nominal value are held by the Company and thus have no voting right, the shares present or represented constitute together one hundred percent (100%) of the voting share capital of the Company, so that the meeting can validly decide on all the following.

III. The voting shareholders unanimously resolve to decrease the share capital of the Company by seventeen million two hundred and ninety-two thousand seven hundred and eighteen Euro and eighteen cents (€ 17,292,718.18), in order to decrease it from its present amount of one hundred and ninety million two hundred and nineteen thousand nine hundred Euro (€ 190,219,900.-) to one hundred and seventy-two million nine hundred and twenty-seven thousand one hundred and eighty-one Euro and eighty-two cents (€ 172,927,181.82), through the cancellation of the whole class J shares of the Company consisting of one hundred thousand (100,000) class J shares, all of them being currently held by the Company.

IV. Pursuant to the above decrease of capital, the shareholders unanimously resolve to amend article 6 of the articles of incorporation of the Company, to give it henceforth the following wording:

" **Art. 6.** The Company's capital is set at one hundred and seventy-two million nine hundred and twenty-seven thousand one hundred and eighty-one Euro and eighty-two cents (€ 172,927,181.82), represented by one million (1,000,000) shares without nominal value."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the parties appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille huit, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) Dentsply Holding Company Inc., une société constituée selon le droit des Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 11823 E. Slausen Avenue, Suite #48, Santa Fe Springs, CA 90670, les Etats-Unis d'Amérique, propriétaire de sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent seize (799,816) parts sociales entièrement libérées de la Société; et

2) Dentsply International Inc., une société constituée selon le droit des Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 221 W. Philadelphia Street, York, PA 17404, les Etats-Unis d'Amérique, propriétaire de deux cent mille cent quatre-vingt-quatre (200,184) parts sociales entièrement libérées de la Société.

Toutes deux ici représentées par Madame Peggy Simon, employée privée, demeurant à Berdorf, en vertu de deux procurations données le 18 décembre, 2008.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparantes sont les seules associées de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de "Dentsply EU Holding S.à r.l.", ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg Section B, sous le numéro 73.350 (la "Société"), constituée suivant acte notarié en date du 17 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C") sous le numéro 159 du 21 février 2000, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 20 décembre 2007, publié au Mémorial C sous le numéro 345 du 9 février 2008.

II. Le capital social de la Société est fixé à cent quatre-vingt-dix millions deux cent dix-neuf mille neuf cents Euros (€ 190.219.900,-), divisé en un million cent mille (1.100.000) parts sociales sans valeur nominale, détenues comme suit:

Dentsply Holding Company Inc., prénommée,	79.978 parts ordinaires
	79.982 parts sociales de classe A
	79.982 parts sociales de classe B
	79.982 parts sociales de classe C
	79.982 parts sociales de classe D
	79.982 parts sociales de classe E
	79.982 parts sociales de classe F
	79.982 parts sociales de classe G
	79.982 parts sociales de classe H
	79.982 parts sociales de classe I
Dentsply International Inc., prénommée,	20.022 parts ordinaires
	20.018 parts sociales de classe A
	20.018 parts sociales de classe B
	20.018 parts sociales de classe C
	20.018 parts sociales de classe D
	20.018 parts sociales de classe E
	20.018 parts sociales de classe F
	20.018 parts sociales de classe G
	20.018 parts sociales de classe H
	20.018 parts sociales de classe I
Dentsply EU Holding S.à r.l., prénommée,	<u>100.000 parts sociales de classe J</u>
TOTAL	1.100.000 parts sociales

Par conséquent, un million (1.000.000) de parts sociales sans valeur nominale, sont présentes ou représentées de façon valable à la présente assemblée générale. Etant donné que les cent mille (100.000) parts sociales de classe J restantes et sans valeur nominale, sont détenues par la Société et n'emportent donc aucun droit de vote, les parts présentes ou représentées constituent cent pour cent (100%) du capital votant de la Société, de sorte que la réunion peut valablement décider de tous les points suivants.

III. Les associées décident à l'unanimité de diminuer le capital social à concurrence de dix-sept millions deux cent quatre-vingt-douze mille sept cent dix-huit Euros et dix-huit cents (€ 17.292.718,18), afin de le porter de son montant actuel de cent quatre-vingt-dix millions deux cent dix-neuf mille neuf cents Euros (€ 190.219.900,-) à cent soixante-douze millions neuf cent vingt-sept mille cent quatre-vingt-un Euros et quatre-vingt-deux cents (€ 172.927.181,82), par annulation de l'entière des parts sociales de classe J de la Société composée de cent mille (100.000) parts sociales de classe J sans valeur nominale, et étant toutes détenues par la Société.

IV. Suite à la diminution de capital ci-dessus, les associées décident à l'unanimité de modifier l'article 6 des statuts de la Société, afin de lui conférer la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à cent soixante-douze millions neuf cent vingt-sept mille cent quatre-vingt-un Euros et quatre-vingt-deux cents (€ 172.927.181,82), représenté par un million (1.000.000) de parts sociales sans valeur nominale."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 24 décembre 2008. Relation: ECH/2008/1775. Reçu douze euros 12,00.-€

Le Receveur (signé): MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 31 décembre 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009076213/201/152.

(090090411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2009.

Hypro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9090 Warken, 31, rue de Welscheid.

R.C.S. Luxembourg B 146.448.

Rectificatif du dépôt no. D090085066.04 du 12/06/2009

Im Jahre zweitausendneun, den vierten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Pierre PROBST, mit dem Amtssitz zu Ettelbrück.

Sind erschienen:

1) Herr Carlo SCIARRINO, Geschäftsmann, geboren zu Caltanissetta (I) am 14. Januar 1944, wohnhaft zu B-3600 Genk, Ceinturlaan 27;

2) Dame Antonella MICIELI, ohne Stand, geboren zu Torano Castello (I) am 12. September 1972, Ehegattin von Antonino SCIARRINO, wohnhaft zu B-3600 Genk, Koerweg 93.

Diese Erschienenen ersuchen den Notar, wie folgt die Satzungen einer anonymen Gesellschaft zu beurkunden, die sie gründen:

Art. 1. Es wird hiermit eine anonyme Gesellschaft gegründet unter der Bezeichnung "HYPRO S.A.".

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Ettelbrück.

Durch Beschluss des Verwaltungsrates kann der Sitz an jedweden Ort innerhalb des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse politischer oder wirtschaftlicher Natur eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden.

Eine solche Maßnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft. Die Bekanntmachung von einer solchen Verlegung des Gesellschaftssitzes wird vorgenommen und Dritten zu Kenntnis gebracht durch das Organ der Gesellschaft, welches unter den gegebenen Umständen am besten hierzu befähigt ist.

Art. 3. Die Gesellschaft ist gegründet für eine unbestimmte Dauer.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist die Entwicklung, Programmierung und der Vertrieb von Software sowie der Handel mit Hardware jeglicher Art.

Fernerhin ist der Gesellschaft gestattet sämtliche finanzielle und kommerzielle Operationen auszuführen, die direkt oder indirekt mit dem Hauptgesellschaftszweck in Verbindung stehen oder zu dessen Vervollkommnung dienlich sein können.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital ist festgesetzt auf einund-dreißigtausend Euro (31.000,00 €), eingeteilt in dreihundert-zehn (310) Aktien zu je einhundert (100) Euro.

Nach Wahl ihrer Besitzer können die Aktien in einzelne Aktien darstellende Zertifikate, oder in Zertifikate über zwei oder mehrere Aktien ausgestellt werden.

Die Aktien sind Namens- oder Inhaberaktien, nach Wahl der Aktionäre. Die Aktien bleiben jedoch Namensaktien bis zu ihrer vollständigen Zeichnung.

Die Gesellschaft kann zum Rückkauf ihrer eigenen Aktien schreiten, unter den durch das Gesetz vorgesehenen Umfang und Bedingungen.

Die Abtretung und der Verkauf von Gesellschaftsaktien an Aktionäre oder Nicht-Aktionäre sind in jedem Fall an ein Vorkaufrecht anteilig zu ihrem Besitz und die schriftliche Zustimmung der anderen Aktionäre gebunden.

In jedem Fall werden die Abtretung und der Verkauf der Aktien zu dem vom Käufer und dem Verkäufer festgesetzten Preis getätigt.

Unter den gesetzlichen Bedingungen kann das Gesellschaftskapital erhöht oder erniedrigt werden.

Art. 6. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern, welche Aktionäre der Gesellschaft sind oder nicht. Sie werden ernannt für eine sechs Jahre nicht überschreitende Amtszeit, durch die Generalversammlung der Aktionäre, welche dieselben zu jeder Zeit abberufen kann.

Scheidet ein durch die Generalversammlung der Aktionäre ernanntes Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die auf gleiche Art ernannten verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächst folgende Hauptversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

Die Anzahl der Mitglieder des Verwaltungsrates, die Dauer ihrer Amtszeit und ihre Bezüge werden durch die Generalversammlung der Aktionäre festgesetzt.

Art. 7. Der Verwaltungsrat bestellt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden. In dessen Abwesenheit kann der Vorsitz einem anwesenden Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.

Der Verwaltungsrat tritt zusammen durch Einberufung durch den Vorsitzenden, so oft das Interesse der Gesellschaft es verlangt. Jedes Mal wenn zwei Vorstandsmitglieder es verlangen, muss der Verwaltungsrat einberufen werden.

Art. 8. Dieser Verwaltungsrat ist mit den weitestgehenden Vollmachten versehen, um alle, mit dem Gesellschaftszweck zusammenhängenden Verwaltungs- und Verfügungshandlungen vorzunehmen.

Sämtliche Handlungen, welche nicht durch das Gesetz oder durch gegenwärtige Satzung ausdrücklich der Generalversammlung der Aktionäre vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates. Mit dem Einverständnis der statutarischen Kommissare kann der Verwaltungsrat, unter den gesetzlichen Bestimmungen, Vorschüsse auf Dividenden auszahlen.

Art. 9. Die Gesellschaft wird verpflichtet unter allen Umständen durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, oder durch die Einzelunterschrift des geschäftsführenden Verwalters, es sei denn, dass spezielle Entscheidungen getroffen wurden über Bevollmächtigung und Stellvertretung des Verwaltungsrates, so wie vorgesehen in Artikel 10 der gegenwärtigen Satzung.

Art. 10. Der Verwaltungsrat kann seine Vollmacht in Bezug auf die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft an eines oder mehrere Mitglieder des Verwaltungsrates übertragen; diese haben den Titel eines geschäftsführenden Verwalters.

Der Verwaltungsrat kann weiterhin die gesamte Geschäftsverwaltung der Gesellschaft oder eine bestimmte Abzweigung davon an einen oder mehrere Geschäftsführer übertragen, oder für bestimmte Anliegen Sondervollmachten an einen oder mehrere, von ihm ausgewählten Prokuristen abgeben, die weder Mitglied des Verwaltungsrates, noch Aktionäre der Gesellschaft zu sein brauchen.

Art. 11. In sämtlichen Rechtssachen wird die Gesellschaft, sei es als Klägerin, sei es als Beklagte, durch den Verwaltungsrat, vertreten durch seinen Vorsitzenden oder durch ein dazu bestimmtes Verwaltungsratsmitglied, vertreten.

Art. 12. Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmengleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Art. 13. Die Aufsicht der Gesellschaft unterliegt einem oder mehreren Kommissaren, die ernannt werden durch die Generalversammlung der Aktionäre, welche ihre Anzahl, ihre Bezüge und ihre Amtszeit, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf, festlegt.

Art. 14. Die jährliche Generalversammlung findet statt in der Gemeinde des Gesellschaftssitzes an dem im Einberufsschreiben genannten Ort, am vierten Dienstag im Monat September eines jeden Jahres um 11.00 Uhr.

Sollte dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag sein, so wird die Versammlung auf den nächstfolgenden Arbeitstag verschoben.

Art. 15. Die Einberufung zu jeder Hauptversammlung unterliegt den gesetzlichen Bestimmungen. Von dieser Erfordernis kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im Voraus gekannt zu haben.

Der Verwaltungsrat kann verfügen, dass die Aktionäre, um zur Hauptversammlung zugelassen zu werden, ihre Aktien fünf Tage vor dem für die Hauptversammlung festgesetzten Datum hinterlegen müssen; jeder Aktionär kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, der nicht Aktionär zu sein braucht ausüben.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme.

Art. 16. Die Generalversammlung kann eine Abänderung der vorliegenden Satzungen nur dann beschließen, wenn alle Aktionäre anwesend oder vertreten sind und die Änderungen in der Tagesordnung angezeigt wurden. Für die Annahme der Änderungen müssen mindestens drei Viertel aller anwesenden oder vertretenen Aktionäre ausdrücklich und formell ihr Einverständnis bekunden.

Art. 17. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres, mit Ausnahme des ersten Geschäftsjahres, welches beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2009.

Art. 18. Der Reingewinn besteht aus dem Überschuss welcher verbleibt nach Abzug von der Bilanz von sämtlichen Kosten und Abschreibungen der Gesellschaft. Von diesem Reingewinn werden mindestens fünf Prozent (5%) dem gesetzlichen Reservefonds zugeführt; diese Zuführung ist nicht mehr zwingend wenn der Reservefonds zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals darstellt. Falls jedoch der Reservefonds, aus welchem Grunde es auch sei, benutzt werden sollte, so sind die jährlichen Zuführungen wieder aufzunehmen bis der Reservefonds ganz wieder hergestellt ist.

Der Überschuss steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Art. 19. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre aufgelöst werden.

Gelangt die Gesellschaft vorzeitig zur Auflösung, so erfolgt die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidatoren, die sowohl physische Personen als auch Gesellschafter sein können, und ernannt werden durch die Generalversammlung der Aktionäre, welche ihre Vollmachten und ihre Bezüge festsetzt.

Art. 20. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung vorgesehen sind, wird auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, so wie dieses Gesetz umgeändert wurde, hingewiesen.

Zeichnung der Aktien

Nachdem die Satzung wie hiavor festgesetzt wurde, haben die Erschienenen erklärt, die Gesamtheit (100%) des Kapitals wie folgt zu zeichnen:

- Herr Carlo SCIARRINO, vorgeannt,	300 Aktien
- Frau Antonella MICIELI, vorgeannt,	10 Aktien
Total: dreihundertzehn Aktien	310 Aktien

Diese Anteile wurden bis zu einem Betrag von ZEHNTAUSEND EURO (10.000.- €) bar eingezahlt, so daß diese Summe der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wurde.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben, unter irgendwelcher Form, die der Gesellschaft im Zusammenhang mit der Gründung erwachsen oder ihr auferlegt werden, beträgt ungefähr tausendfünfhundert Euro (1.500,00 €).

Ausserordentliche Generalversammlung

Die vorbenannten Erschienenen, die das gesamte gezeichnete Kapital darstellen und sich als ordentlich einberufen betrachten, haben sich sofort zu einer außerordentlichen Generalversammlung eingefunden.

Nach Feststellung ihrer rechtmäßigen Zusammensetzung haben sie folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird festgelegt auf drei (3), diejenige der Kommissare wird festgesetzt auf einen (1).

2. Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:

1) Herr Carlo SCIARRINO, Rentner, geboren zu Caltanissetta/Italien am 14. Januar 1944, wohnhaft zu B-3500 Genk, Ceintuurlaan 27;

2) Herr Antonino SCIARRINO, Geschäftsmann, geboren zu Genk (B) am 9. März 1972, wohnhaft zu B-3600 Genk, Koerweg 93;

3) Frau Antonella SCIARRINO-MICIELI, vorgeannt.

3. Zum Kommissar wird ernannt:

Die Gesellschaft "CONCEPT LUXEMBOURG CONSULTING S.A.", mit Gesellschaftssitz zu L-9090 Warken, 31, rue de Welscheid.

Das Mandat der Verwaltungsratsmitglieder sowie des Kommissars enden bei der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2010.

4. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich zu L-9090 Warken, 31, rue de Welscheid.

5. Dem Verwaltungsrat wird das Recht übertragen, die tägliche Geschäftsführung auf eines seiner Mitglieder zu übertragen und diesen zum Delegierten des Verwaltungsrates (administrateur-délégué) zu ernennen.

Da nichts Weiteres auf der Tagesordnung stand, wurde die Hauptversammlung geschlossen.

Sitzung des Verwaltungsrates

Als dann treten die vorerwähnten Verwaltungsräte zu ihrer ersten Verwaltungsratssitzung zusammen und beschließen einstimmig wie folgt:

1. Mit der Wahrnehmung der täglichen Geschäfte wird beauftragt und zum Delegierten des Verwaltungsrates ernannt Herr Antonino SCIARRINO, vorgeannt.

2. Der Vorerwähnte kann die Gesellschaft wirksam alleine vertreten. Insoweit die Niederlassungserlaubnis der Gesellschaft auf den Befähigungen des Vorerwähnten beruht, besitzt diese jedoch eine zwingende Mitzeichnungsbefugnis in all den Dingen, die im Zusammenhang mit der Niederlassungserlaubnis stehen.

3. Die Adresse der Betriebsstätte ist in L-9090 Warken, 31, rue de Welscheid.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen zu Ettelbrück, in der Amtsstube, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. SCIARRINO, A. MICIELI, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 6 mai 2009. DIE/2009/4657. Reçu soixante-quinze euros. EUR 75.-

Le Receveur (signé): J. Tholl.

FÜR GLEICHLAUTENDE ABSCHRIFT.

Ettelbrück, den 15. Juni 2009.

Pierre PROBST

Der Notar

Référence de publication: 2009076215/4917/167.

(090090423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2009.

Bise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6673 Merttert, 25, Cité Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 107.141.

Le bilan de la société au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Le Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009076219/12.

(090090750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2009.

Bopoz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 143.752.

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 5 juin 2009 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur-Président, ingénieur civil, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

L'assemblée générale du 5 juin 2009 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2009.

Pour BOPOZ S.A.

Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2009071480/23.

(090084841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2009.

Vandemoortele Participations, Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 93.002.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 11 juin 2009, que:

Sont réélus Administrateur pour la durée de trois années, leurs mandats prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011:

- Monsieur Dirk DUREZ, Secrétaire Général, demeurant à Haeyershoek, 86A, B-9660 Brakel (Belgique), Président du Conseil d'Administration.

- Monsieur Dominique EEMAN, Administrateur de Sociétés, demeurant au 23, rue Sumatralaan, B-1180 Uccle, Belgique.

- Monsieur François WINANDY, Diplômé EDHEC, demeurant professionnellement au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Est réélue Commissaire aux Comptes pour la durée d'une année, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- PRICEWATERHOUSECOOPERS Luxembourg S.à.r.l., ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 juin 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009076246/24.

(090090703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2009.

Alutech S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 3, op den Drieschen.

R.C.S. Luxembourg B 43.513.

—
Procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 22/06/09

Monsieur AGOSTINI Renato demeurant 3a, rue du Parc, L-3782 TETANGE, de nationalité italienne, présente sa démission au mandat de Gérant qu'il exerce au seing de la société avec effet immédiat,

Et est remplacé par Monsieur MANFREDI Eric demeurant 37, de Tourraine, F-54400 COSNES-ET-ROMAIN, de nationalité française qui devient Gérant de la Société ALUTECH à compter de ce jour.

Renato AGOSTINI / Eric MANFREDI.

Référence de publication: 2009076273/13.

(090090738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2009.

Kauri Cab German Residential Properties, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 412.775,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 131.583.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 29 mai 2009 a renouvelé les mandats des gérants:

- Mr. Manuel HACK, gérant, maître ès sciences économiques, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg;

- Mr. Laurent HEILIGER, gérant, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 29 mai 2009.

Pour KAURI CAB GERMAN RESIDENTIAL PROPERTIES (anc. KAURI CAPITAL 7)

Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2009071482/17.

(090084834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2009.

D.P. S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3213 Bettembourg, 7, rue des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 81.508.

Le bilan de la société au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Le Gérant Technique

Référence de publication: 2009076223/12.

(090090744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2009.

ASA-Bâtiments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3213 Bettembourg, 7, rue des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 74.975.

Le bilan de la société au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Le Gérant Administratif

Référence de publication: 2009076214/12.

(090090723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2009.

AD Corporate Services S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 79.361.

L'an deux mille neuf, le trois juin.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Jeffrey DAVIES, réviseur d'entreprises, né à Swansea (Grande-Bretagne), le 15 mai 1950, demeurant à L-1328 Luxembourg, 77, rue Charlemagne,

détenteur de soixante-trois (63) parts sociales,

ici représenté aux fins des présentes par Madame Aline LAROCHE, ci-après qualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 25 mai 2009.

2.- Monsieur Thierry BECKRICH, comptable, né à Ixelles (Belgique), le 1^{er} mai 1961, demeurant à B-6761 Latour, rue Baillet-Latour, 50,

détenteur de trente et une (31) parts sociales,

ici représenté aux fins des présentes par Madame Aline LAROCHE, ci-après qualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 25 mai 2009.

3.- Madame Aline LAROCHE, comptable, née à Villerupt (France), le 12 octobre 1967, demeurant à L-4804 Rodange, 26, rue du Lavoir,

détentrice de trente et une (31) parts sociales.

Les prédites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée "AD CORPORATE SERVICES S. à r.l." (numéro d'identité 2000 24 18 682), avec siège social à L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 79.361, constituée suivant acte reçu par le notaire Norbert MULLER, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 13 décembre 2000, publié au Mémorial C, numéro 498 du 3 juillet 2001,

requièrent le notaire d'acter les résolutions suivantes:

63002

Première résolution

Les associés décident de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 3 des statuts, relatif à l'objet social, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3. Alinéa 1^{er}.** La société a pour objet la prestation de tous services professionnels relatifs à la comptabilité et à la domiciliation de sociétés, la réalisation de toutes expertises fiscales, comptables et financières et tout mandat de surveillance, de contrôle et de liquidation d'entreprises, la production de tous rapports, études et conseils comptables, économiques, financiers, de gestion se rattachant à la profession d'expert-comptable, en conformité avec les lois et règlements y applicables."

Deuxième résolution

Les associés décident de transférer le siège social de L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg à L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ huit cents euros (€ 800,-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: LAROCHE, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 8 juin 2009. Relation: CAP/2009/1832. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 15 juin 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009077686/236/52.

(090092046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

Turlock S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 139.579.

L'an deux mille neuf, le vingt-cinq mai.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "TURLOCK S.A.", ayant son siège social à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 139.579, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 9 juin 2008, non encore publié au Mémorial C.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Christine Coulon-Racot, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Isabelle Maréchal-Gerlaxhe, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Yannick Kantor, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par la présidente, la secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les cent (100) actions représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008.
2. Décision de la mise en liquidation de la société.
3. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée approuve les comptes annuels au 31 décembre 2008 et décide de reporter à nouveau la perte de l'exercice d'un montant de EUR 2.115,98.

Deuxième résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Troisième résolution

L'assemblée nomme liquidateur:

- GRANT THORTON LUX AUDIT S.A., société anonyme avec siège social à L-8308 Capellen, 83, Pafebruch, R.C.S. Luxembourg B 43.298.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Il est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. COULON-RACOT, I. MARECHAL-GERLAXHE, Y. KANTOR J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 27 mai 2009. Relation: LAC/2009/20355. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009077683/211/64.

(090091993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

Greggio Group International - The Silver Network S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 78.826.

L'an deux mille neuf, le vingt mai.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "GREGGIO GROUP INTERNATIONAL THE SILVER NETWORK S.A.", ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 78.826, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 8 novembre 2000, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 388 du 28 mai 2001, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, prénommé, en date du 15 juin 2001, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 101 du 18 janvier 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Luisella MORESCHI, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Solange WOLTER-SCHIERES, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Katia ROTI, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les VINGT-SEPT MILLE CENT VINGT (27.120) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- 1.- Suppression des classes A et B au sein des administrateurs.
- 2.- Démission de l'administrateur Monsieur Curzio TOFFOLI,
- 3.- Nomination de Madame Patricia JUPILLE comme nouvel administrateur.
- 4.- Modification des articles 4 et 5 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer les classes A et B au sein des administrateurs.

Deuxième résolution

L'assemblée décide, avec effet au 10 avril 2009, d'accepter la démission de l'administrateur de Catégorie A Monsieur Curzio TOFFOLI, demeurant à Via Cappellino Sora 5, CH-6855 Stabio, Suisse et lui confère décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'au 10 avril 2009.

Troisième résolution

L'assemblée décide, avec effet au 10 avril 2009, de nommer comme nouvel administrateur pour un terme prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2012:

- Madame Patricia JUPILLE, employée privée, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

Le conseil d'administration se compose donc comme suit:

a.- Madame Luisella MORESCHI, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

b.- Madame Frédérique VIGNERON, employée privée, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

c.- Madame Patricia JUPILLE, employée privée, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier les articles 4 et 5 des statuts pour leur donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; à l'exception de ceux ayant une valeur supérieure à vingt mille euros (EUR 20.000,-) et en tous les cas ceux ayant comme objectif des participations dans des sociétés, immeubles, stipulations d'assurances et prêts de tous genres, tous ceux-ci sont réservés à l'Assemblée Générale, tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de la compétence du Conseil d'Administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: L. MORESCHI, S. WOLTER-SCHIERES, K. ROTI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 mai 2009. Relation: LAC/2009/20723. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009077684/242/101.

(090091712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

Maitland Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 13.583.

In the year two thousand nine, on the tenth of June.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Maitland Luxembourg S.A.", a société anonyme having its registered office in L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, incorporated in the form of a "société à responsabilité limitée" under the denomination of "WEBBER WENTZEL & Co S. à r.l.", pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notary before residing in Pétange dated January 13th, 1976, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 83 of April 23rd, 1976. The articles of incorporation were modified the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated January 15th, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 541 of March 4th, 2008.

The meeting is presided by Mrs Cristina FILENO, private employee, with professional address in L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel,

who appoints as secretary Mrs Corinne PETIT, private employee, with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

The meeting elects as scrutineer Mrs Isabel DIAS, private employee, with same professional address.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1) Change of date of the annual general meeting and subsequent amendment of Article 9.1., first paragraph of the Articles of Association of the Company.

II. There has been established an attendance list showing the shareholders present and represented and the number of shares, which after having been signed by the shareholders or their proxy holders, by the office of the meeting and the notary, will be registered with this deed together with the proxies signed "ne varietur" by the Bureau and the notary.

III. It appears from the attendance list that all of the shares are present or represented. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforesaid agenda of the meeting, of which the shareholders have been informed before the meeting.

IV. After deliberation, the following resolutions are taken unanimously.

First and Sole resolution

The general meeting decides to change the date of the annual general meeting of shareholders and as a result of this resolution, Article 9.1., first paragraph of the Articles of Association is amended so that it will read from now as follows:

" **Art. 9.1. (first paragraph).** The annual General Meeting shall be held, in accordance with the Law, on October 15th, of each year at 11.00 a.m.."

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand euro (1,000.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the members of the office of the meeting signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille neuf, le dix juin.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Maitland Luxembourg S.A.", avec siège social à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, constituée originellement sous la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "WEBBER WENTZEL & Co S. à r.l.", suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Pétange en date du 13 janvier 1976, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 83 du 23 avril 1976. Les articles des statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 15 janvier 2008, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 541 du 4 mars 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Cristina FILENO, employée privée, avec adresse professionnelle à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Corinne PETIT, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Isabel DIAS, employée privée, avec même adresse professionnelle.

Le bureau ainsi constitué, Madame la Présidente expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1) Changement de la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires et modification subséquente de l'article 9.1., premier alinéa des statuts de la Société.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première et Unique résolution

L'assemblée décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires et, à la suite de cette résolution, de modifier l'article 9.1., premier paragraphe des statuts de la Société pour lui conférer désormais la teneur suivante:

" **Art. 9.1. (premier alinéa).** L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le 15 octobre de chaque année à 11.00 heures."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de mille euros (1.000.- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Fileno, C. Petit, I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 juin 2009. LAC/2009/23166. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009077696/5770/94.

(090091920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

Maitland Asset Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 62.234.

In the year two thousand nine, on the tenth of June.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Maitland Asset Management (Luxembourg) S.A.", a société anonyme having its registered office in L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, incorporated under the denomination of "Insinger Asset Management (Luxembourg) S.A.", pursuant to a deed of Maître Gérard LECUIT, notary before residing in Hesperange dated December 19th, 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 55 of January 24th, 1998. The articles of incorporation were modified the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated April 10th, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1380 of June 5th, 2008.

The meeting is presided by Mrs Cristina FILENO, private employee, with professional address in L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel,

who appoints as secretary Mrs Corinne PETIT, private employee, with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

The meeting elects as scrutineer Mrs Isabel DIAS, private employee, with same professional address.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1) Change of date of the annual general meeting and subsequent amendment of Article 16, first paragraph of the Articles of Association of the Company;

2) Add a paragraph to Article 8 of the Articles of Association of the Company concerning the Resolutions of the Board.

II. There has been established an attendance list showing the shareholders present and represented and the number of shares, which after having been signed by the shareholders or their proxy holders, by the office of the meeting and the notary, will be registered with this deed together with the proxies signed "ne varietur" by the Bureau and the notary.

III. It appears from the attendance list that all of the shares are present or represented. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforementioned agenda of the meeting, of which the shareholders have been informed before the meeting.

IV. After deliberation, the following resolutions are taken unanimously.

First resolution

The general meeting decides to change the date of the annual general meeting of shareholders and as a result of this resolution, Article 16, first paragraph of the Articles of Association is amended so that it will read from now as follows:

" **Art. 16. (first paragraph).** The Annual General Meeting shall be held on October 15th at 10.00 a.m. of each year in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices."

Second resolution

The general meeting decides to add a paragraph to Article 8 of the Articles of Associations which shall be read as follows:

" **Art. 8. (last paragraph).** Written resolutions in one or more counterparts signed by all members of the Board will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held."

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand euro (1,000.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the members of the office of the meeting signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille neuf, le dix juin.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Maitland Asset Management (Luxembourg) S.A.", avec siège social à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, constituée originairement sous la dénomination de "Insinger Asset Management (Luxembourg) S.A.", suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Hesperange en date du 19 décembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 55 du 24 janvier 1998. Les articles des statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 10 avril 2008, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1380 du 5 juin 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Cristina FILENO, employée privée, avec adresse professionnelle à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Corinne PETIT, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Isabel DIAS, employée privée, avec même adresse professionnelle.

Le bureau ainsi constitué, Madame le Présidente expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1) Changement de la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires et modification subséquente de l'article 16, premier alinéa des statuts de la Société;

2) Ajout d'un alinéa à l'article 8 des statuts de la Société concernant les Résolution du Conseil d'administration.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires et, à la suite de cette résolution, de modifier l'article 16, premier paragraphe des statuts de la Société pour lui conférer désormais la teneur suivante:

" **Art. 16. (premier alinéa).** L'Assemblée Générale annuelle se réunit le 15 octobre de chaque année à 10.00 heures à Luxembourg au siège social ou à toute autre endroit à désigner par des convocations."

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'ajouter un alinéa à l'article 8 des statuts de la Société concernant les Résolution du Conseil d'administration, qui aura la teneur suivante:

" **Art. 8. (dernier paragraphe).** Des résolutions écrites en un ou plusieurs documents signées par tous les membres du Conseil d'administration seront aussi valables et effectives que celles prises en réunion tenue régulièrement."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de mille euros (1.000.- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Fileno, C. Petit, I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 juin 2009. LAC/2009/23167. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009077697/5770/106.

(090091903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

Euro Amex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépinés.

R.C.S. Luxembourg B 25.584.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 14 mai 2008, les mandats des administrateurs MM. Jean Bodoni, Guy Baumann et Guy Kettmann ainsi que celui du commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., société anonyme, ont été renouvelés pour une durée de six ans expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

Luxembourg, le 19 juin 2009.

Pour EURO AMEX S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Catherine Day-Royemans / Mireille Wagner

Vice-President / -

Référence de publication: 2009076843/17.

(090090921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

Diamonds-to-Buy S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 86.716.

Je soussignée, Andrée VAN DE VAART-BERTELS, domiciliaire, dénonce avec effet immédiat le siège social de la société Diamonds-to-Buy, RC: B 86.716, 23 Huelgaass à L-4396 Pontpierre.

Pontpierre, le 9 juin 2009.

Andrée VAN DE VAART-BERTELS.

Référence de publication: 2009076844/9.

(090091223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

Cody Internet Ventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 76.542.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 19 juin 2009

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Lux Konzern Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES SA., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

Luxembourg, le 19 juin 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009076767/19.

(090090889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

Hottinger Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 37.075.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/06/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009076689/10.

(090091276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

Société Civile Immobilière Faulfelder.

Siège social: L-7220 Walferdange, 150, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg E 293.

L'an mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le trente et un mai.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire, résidant à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

Monsieur François ELVINGER, administrateur de sociétés, né à Helmsange, le 3 juillet 1923, et son épouse Madame Monique GOERENS, sans état, née à Gand (Belgique), le 19 novembre 1923, demeurant ensemble à L-1420 Luxembourg, 280, avenue Gaston Diderich,

d'une part, et,

1) Monsieur Bernard ELVINGER, administrateur de sociétés, né à Luxembourg, le 18 décembre 1951, époux de la dame Françoise AUDRY, avec laquelle il déclare être marié sous le régime de la séparation de biens suivant contrat de mariage reçu par le notaire Roger WÜRTH, alors de résidence à Luxembourg-Eich, le 24 janvier 1974, demeurant à L-7227 Walferdange, 60, rue de la Forêt,

2) Monsieur François dit Franz ELVINGER, docteur en médecine vétérinaire, né à Luxembourg, le 12 septembre 1956, époux de la dame Dawn Marie DYKEHOUSE, avec laquelle il déclare être marié sous le régime de la séparation de biens suivant contrat de mariage reçu par le notaire instrumentant alors de résidence à Dudelange, en date du 17 octobre 1986, demeurant à 3007 Lancaster Drive Blacksburg - Virginia 24060 USA,

d'autre part.

Exposé préliminaire

a) Les époux François ELVINGER - Monique GOERENS ont constitué la société «SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE FAULFELDER» établie et ayant son siège social à L-7220 Walferdange, 150, route de Diekirch, suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors notaire de résidence à Dudelange, en date du 27 avril 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, page 21068.

Le capital social de la société s'élève suivant article six (6) de l'acte de constitution de la société à QUATRE CENT MILLE FRANCS (400.000.- Frs.) divisé en quarante (40) parts sociales sans désignation de valeur nominale, reparti comme suit:

1. Monsieur François ELVINGER	20
2. Madame Monique GOERENS	20
Total	40

b) Les époux ELVINGER-GOERENS désirent distribuer de leur vivant, partie de leurs biens à leurs enfants et seuls présomptifs héritiers suivant leurs intérêts et désirs respectifs.

Ceci exposé, Monsieur François ELVINGER et Madame Monique GOERENS ont déclaré par ces présentes faire donation entre vifs, à titre de partage anticipé, conformément aux articles 1075 et 1076 du Code civil les vingt (20) parts sociales de chacun, soit au total quarante (40) parts sociales de la société «SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE FAULFELDER» dont ils sont propriétaires à leurs fils, Messieurs Bernard et Franz ELVINGER, prénommés, ici présents et lesquels acceptent expressément avec gratitude les VINGT (20) parts sociales chacun, appartenant à leurs parents prénommés, détenues dans la société civile immobilière «SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE FAULFELDER» préqualifiée.

Acceptation - Abandonnement

Après avoir pris connaissance de tout ce qui précède, tant par la lecture qui leur a été faite que par l'interprétation qui leur a été donnée par le notaire instrumentant, les comparants ont accepté et approuvé tout ce qui précède.

Ils s'engagent à apporter aux statuts de la société les modifications requises par la transmission des parts sociales ainsi intervenue.

Conditions du partage

La présente donation-partage est faite aux conditions suivantes, que les donataires s'obligent et obligent leurs héritiers et autres ayants-droit d'une façon solidaire et indivisible à exécuter, à savoir:

1.- Les donataires entreront immédiatement en les pleines possession et jouissance des parts sociales leur attribuées, à charge de supporter tous impôts et autres redevances.

2.- Les donataires acceptent la donation des parts sociales leur attribuées avec l'inscription conventionnelle, dont ils ont été informés de l'existence par les donateurs, prise par la BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG contre et à charge de la société civile immobilière «SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE FAULFELDER», préqualifiée, au premier bureau des hypothèques à Luxembourg, le 3 juin 1992, volume 586, numéro 239.

3.- Le partage a eu lieu sous les charges et conditions que les articles 883 et suivants du Code civil imposent aux copartageants et les parties déclarent se consentir mutuellement tous abandonnements et assumer toutes les garanties de fait et de droit.

4.- Les frais et honoraires du présent acte sont à charge des donataires Bernard et Franz ELVINGER, moitié-moitié.

Déclaration pour le fisc

Pour les besoins fiscaux, les parts sociales transmises sont évaluées à TREIZE MILLIONS DE FRANCS (13.000.000.- Flux).

Déclaration.

Ensuite le notaire instrumentant a donné lecture aux parties des articles 1, 3, 4 et 29 de la loi du 28 janvier 1948, tendant à assurer la juste et exacte perception des droits d'enregistrement et de succession, et il leur en a expliqué la portée dans une langue d'elles connue.

Les parties ont affirmé, chacune séparément sous les peines édictées par l'article 29 précité, que le présent acte de partage exprime l'intégralité de la valeur des biens donnés et le notaire déclare qu'à sa connaissance il n'est modifié ou contredit par aucune contre-lettre contenant une soulte.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, après certification de l'état civil sus indiqué des parties par le notaire, conformément aux dispositions de la loi du 26 juin 1953, d'après des extraits des registres de l'état civil.

Signé: F. ELVINGER, M. GOERENS, B. ELVINGER, F. ELVINGER, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} juin 1999 Vol. 2CS Fol. 89 Case 11. Reçu deux cent trente-quatre mille francs 1,5%= 195.000.- 2/10= 39.000.-= 234.000.-

Le Receveur (signé): MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Luxembourg, le 12 juin 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009076688/211/80.

(090091053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

European Forest Resources (France) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 128.419.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg:

- Le siège social de la société European Forest Resources Holdings S.à rl, en sa qualité d'associée de la Société, a été transféré lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires en date du 22 décembre 2008 et se trouve désormais au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 juin 2009.

Pour European Forest Resources (France) S.à rl.

Signatures

Un Mandataire

Référence de publication: 2009071355/18.

(090084508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2009.

Match Centre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8018 Niederanven,

R.C.S. Luxembourg B 11.836.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue à Strassen le 2 juin 2009

Nominations statutaires

Les mandats d'Administrateur de Mrs Louis Martin domicilié au 1 Rue Général Foy à 75008 Paris et Adrien Segantini domicilié au 61 rue de Leernes à 6111 Landelies, et de Réviseur d'Ernst & Young dont le siège est au n°7 Parc d'Activité L-5365 Munsbach viennent à échéance à l'issue de la présente Assemblée.

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée décide de prolonger:

- les mandats d'Administrateur de Mrs Louis Martin domicilié au 1 Rue Général Foy à 75008 Paris et Adrien Segantini domicilié au 61 rue de Leernes à 6111 Landelies pour une période de 3 ans venant à échéance à l'issue de la l'Assemblée Générale Ordinaire de 2012.

- le mandat de Réviseur de Ernst & Young représenté par Monsieur Werner Weynand, dont le siège social est au n° 7 Parc d'Activité L-5365 Munsbach pour un 1 an échéant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010

Le Conseil d'Administration est constitué comme suit:

* Monsieur Marc Tricot, président administrateur délégué, dont le mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2010

* Monsieur Louis Martin, administrateur, dont le mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2012

* Monsieur Adrien Segantini, administrateur, dont le mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2012

Strassen, le 3 juin 2009.

Pour extrait conforme

M TRICOT

Administrateur délégué

Référence de publication: 2009071364/29.

(090084663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2009.

Resolution Luxembourg GP S.A., Société Anonyme.

Capital social: GBP 24.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 105.481.

Extrait de l'Assemblée Générale annuelle ordinaire des actionnaires de la Société tenue extraordinairement en date du 29 mai 2009

Il résulte de l'Assemblée Générale annuelle ordinaire des actionnaires de la Société tenue extraordinairement en date du 29 mai 2009 les décisions suivantes:

- Renouvellement du mandat des administrateurs et du réviseur d'entreprise de la Société, leur mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant sur les comptes au 31 décembre 2009:

Administrateurs:

- Atlantic Avenue Realty Ltd;
- Yale University;
- Phillip John Williams;
- Chok Kien Lo Kam-Cheong;
- Michael Profenius;
- Timothy J. Kurt.

Réviseur d'entreprise:

- KPMG Audit S.à.r.l.

Corinne Muller
Mandataire

Référence de publication: 2009076275/25.

(090090800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2009.

**Nemian Life & Pensions S.A., Société Anonyme,
(anc. The Hartford Luxembourg S.A.).**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.
R.C.S. Luxembourg B 55.637.

Conseil d'Administration:

L'assemblée générale annuelle des actionnaires du 14 avril 2009 a nommé administrateurs pour la durée d'un an ou jusqu'à leur remplacement:

- 1) M. Nicolaas BEKENDAM, Insurance Executive, demeurant à NL-3888 MP Uddel, 23, Oudejijk, Pays-Bas,
- 2) M. Dirk SCHOON, Insurance Executive, demeurant à NL-2243 An Wassenaar, 12, Araweg, Pays-Bas,
- 3) M. François JACQUEMIN, Insurance Executive, demeurant à L-5222 Sandweiler, 8, Am Steffesgaart, Grand-Duché de Luxembourg,
- 4) M. Sjoerd LAARBERG, Insurance Executive, demeurant à NL- 7371 ES Loenen, 59, Kustersweg, Pays-Bas,

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière de la société à l'un de ses membres.

Réviseur Indépendant d'Entreprises:

La même assemblée générale annuelle des actionnaires a désigné la société KPMG Audit (Luxembourg), établie et ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 9, Allée Scheffer, comme réviseur indépendant d'entreprises de la société pour la durée d'un an.

Délégation de la gestion journalière de la société:

Sur autorisation de l'assemblée générale des actionnaires, le conseil d'administration dans sa réunion du 14 avril 2009 a décidé de déléguer la gestion journalière de la société à Monsieur François Jacquemin.

Luxembourg, le 10 juin 2009.

Pour NEMIAN LIFE & PENSIONS S.A.

Lucy DUPONG

Par mandat

Référence de publication: 2009071354/29.

(090084400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2009.

Tecnomatix Technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 30.388.

EXTRAIT

En date du 5 juin 2009, l'Actionnaire unique de la société a pris les décisions suivantes:

Les démissions de M. Peter BICHARA, Mme Rose Marie GLAZER, M. Edwin SEVERIJN et M. Andre VAN ZIJDVELD de leurs fonctions d'administrateur de la société ont été acceptées;

Mr. Thomas BEITEL, Zone Operations Manager, né le 23 août 1968, à Saint Louis, Missouri (USA), demeurant professionnellement au 5800 Granite Parkway, Suite 600, Piano, Texas 75024 (USA),

Mme Karine TIER, Emea Finance Manager, née le 15 avril 1960, à San Francisco, California (USA) demeurant professionnellement au Knoll Road, Camberley, SY GU 153 SY (Royaume-Uni)

M. Dieter SCHNEIDER, Controlling and Accounting Manager, né le 10 octobre 1957, à Nuremberg (Allemagne) demeurant professionnellement au 5800 Granite Parkway, Suite 600, Piano, Texas 75024 (USA),

ont été nommés aux fonctions d'administrateur de la société.

Les mandats des Administrateurs prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2009.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009076781/25.

(090090931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

Rubus International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 362.800,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 117.513.

—
EXTRAIT

Par résolution écrite en date du 2 mars 2009 les associés de la Société ont:

- accepté la démission de Monsieur Joseph Bae en tant que gérant de la Société avec effet au 1^{er} mars 2009;
 - nommé Monsieur Josselin de Roquemaurel en tant que gérant de la Société avec effet à la date de la résolution;
- de sorte que le Conseil de Gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Robert Lewin, né le 29 mars 1979 à Montréal au Canada, gérant, avec adresse professionnelle au 1, 25/F AIG Tower, Connaught Road, HK-Central	Gérant
Dr. Wolfgang Zettel, né le 15 novembre 1962 à Constance en Allemagne, gérant, avec adresse professionnelle au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg	Gérant
Stefan Lambert, né le 8 janvier 1964 à Trèves en Allemagne, gérant, avec adresse professionnelle au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg	Gérant
Josselin de Roquemaurel, né le 6 juin 1976 à Paris en France, gérant, avec adresse professionnelle à 7 Carlton Gardens, London SW1Y 5AD, United Kingdom	Gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Rubus International S.à.r.l.

Dr. Wolfgang Zettel

Gérant

Référence de publication: 2009076828/25.

(090091032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

Profilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8310 Capellen, 20, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 31.772.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue à Strassen le 02 juin 2009

Nominations statutaires

Les mandats d'administrateur de Mrs Louis Martin domicilié au 1 Rue Général Foy à 75008 Paris et Adrien Segantini domicilié au 61 rue de Leernes à 6111 Landelies, et de Réviseur d'Ernst & Young dont le siège est au n°7 Parc d'Activité L-5365 Munsbach viennent à échéance à l'issue de la présente Assemblée.

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée décide de prolonger:

- les mandats d'Administrateur de Mrs Louis Martin domicilié au 1 Rue Général Foy à 75008 Paris et Adrien Segantini domicilié au 61 rue de Leernes à 6111 Landelies pour une période de 3 ans venant à échéance à l'issue de la l'Assemblée Générale Ordinaire de 2012
- le mandat de Réviseur de Ernst & Young représenté par Monsieur Werner Weynand, dont le siège social est au n° 7 Parc d'Activité L-5365 Munsbach pour un 1 an échéant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010.

Il en résulte que la composition actuelle du Conseil est la suivante:

- Monsieur Marc Tricot, président administrateur délégué, dont le mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010
- Monsieur Adrien Segantini, administrateur, dont le mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2012
- Monsieur Louis Martin, administrateur, dont le mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2012.

Strassen, le 03 juin 2009.

Pour extrait conforme

M TRICOT

Président administrateur délégué

Référence de publication: 2009071361/29.

(090084636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2009.

SolarWood Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9368 Folkendange, Maison 1.

R.C.S. Luxembourg B 131.437.

L'an deux mille neuf, le quinze mai.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

Se tient l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SolarWood Technologies S.A. avec siège social à L-9368 Folkendange, Maison 1, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.437, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 14 juin 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2423 du 26 octobre 2007 et numéro 2698 du 23 novembre 2007 (la «Société»). L'acte constitutif a fait l'objet d'un acte rectificatif reçu par le notaire soussigné en date du 4 juillet 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2274 du 11 octobre 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte de Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich, agissant en remplacement du notaire soussigné en date du 3 mars 2008 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1360 du 3 juin 2008.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Michel UNSEN, ingénieur, demeurant à Folkendange,

qui nomme comme secrétaire Madame Myriam UNSEN-BELLION, diplômée E.U.P.E.D., demeurant à Folkendange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick ESCHETTE, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le président expose ensuite:

I. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Création d'actions de catégorie A et d'actions de catégorie B et conversion des 890 (huit cent quatre-vingt-dix) actions actuelles en 890 (huit cent quatre-vingt-dix) actions de catégorie A d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune;

2. Augmentation du capital social à hauteur d'un montant de EUR 1.104.000,- (un million cent quatre mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 890.000,- (huit cent quatre-vingt-dix mille euros) représenté par 890 (huit cent quatre-vingt-dix) actions de catégorie A à un montant de EUR 1.994.000,- (un million neuf cent quatre-vingt-quatorze mille euros) représenté par 1.404 (mille quatre cent quatre) actions de catégorie A et 590 (cinq cent quatre-vingt-dix) actions de catégorie B d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune par l'émission de 514 (cinq cent quatorze) nouvelles actions de catégorie A et par l'émission de 590 (cinq cent quatre-vingt-dix) nouvelles actions de catégorie B;

3. Renonciation des actionnaires actuels à leur droit de souscription préférentiel;

4. Souscription et libération de 514 (cinq cent quatorze) actions de catégorie A d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune;

5. Approbation du rapport de réviseur indépendant relativement à la conversion en capital des créances issues du compte courant associés à hauteur d'un montant de EUR 514.000,- (cinq cent quatorze mille euros);

6. Souscription et libération de 590 (cinq cent quatre-vingt-dix) actions de catégorie B d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune avec une prime d'émission globale de EUR 410.000,- (quatre cent dix mille euros);

7. Modification des statuts afin de fixer le nombre des administrateurs à 5 (cinq) dont 3 (trois) administrateurs de catégorie A proposés par les actionnaires détenteurs d'actions de catégorie A et 2 (deux) administrateurs de catégorie B proposés par les actionnaires de catégorie B;

8. Modification des statuts afin d'établir une majorité décisionnelle (requérant l'approbation d'au moins un des administrateurs de catégorie B) au sein du conseil d'administration applicable à certaines décisions importantes;

9. Modification des statuts afin de confier la présidence du conseil d'administration à un administrateur de catégorie A;

10. Modification des statuts afin d'assurer que la Société soit engagée à l'égard des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs dont un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B;

11. Modification des statuts afin d'établir une majorité décisionnelle (requérant l'approbation d'au moins 75% (soixante-quinze pourcents) des voix exprimées) au sein de l'assemblée générale des actionnaires, applicable à certaines décisions importantes;

12. Refonte des statuts;

13. Acceptation de la démission de la société Solarwood Folkendange SA de ses fonctions d'administrateur;
14. Nomination de 3 (trois) administrateurs de catégorie A et de 2 (deux) administrateurs de catégorie B;
15. Révocation du commissaire aux comptes;
16. Nomination d'un commissaire aux comptes;
17. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence à laquelle, après avoir été signée, les membres du bureau, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire instrumentant déclarent se référer. Les procurations éventuelles émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, après avoir été signées ne varient par les actionnaires présents, les mandataires représentant les actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

III. Qu'il résulte de la liste de présence que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à l'assemblée, que l'assemblée peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour et qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle prend avec l'accord unanime des actionnaires présents ou représentés, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'organiser le capital social de la Société en deux catégories d'actions et de créer des actions de catégorie A et des actions de catégorie B, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

L'assemblée décide dès lors de convertir les 890 (huit cent quatre-vingt-dix) actions existantes d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune en 890 (huit cent quatre-vingt-dix) actions de catégorie A d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune.

L'assemblée décide de donner pouvoir au conseil d'administration afin de mettre à jour le registre des actionnaires de la Société pour refléter la présente résolution.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit d'un montant de EUR 1.104.000,- (un million cent quatre mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 890.000,- (huit cent quatre-vingt-dix mille euros) représenté par 890 (huit cent quatre-vingt-dix) actions de catégorie A à un montant de EUR 1.994.000,- (un million neuf cent quatre-vingt-quatorze mille euros) représenté par 1.404 (mille quatre cent quatre) actions de catégorie A d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune et 590 (cinq cent quatre-vingt-dix) actions de catégorie B d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune par l'émission de 514 (cinq cent quatorze) nouvelles actions de catégorie A et par l'émission de 590 (cinq cent quatre-vingt-dix) nouvelles actions de catégorie B. Les 590 (cinq cent quatre-vingt-dix) actions de catégorie B seront émises avec une prime d'émission globale de EUR 410.000,- (quatre cent dix mille euros).

Souscription et Libération

1. Intervient à l'instant Monsieur Michel Unsen, ingénieur, né le 1^{er} octobre 1959, demeurant à L 9368 Folkendange, Maison 1, qui déclare souscrire à 257 (deux cent cinquante-sept) actions de catégorie A nouvellement émises d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune, et les libérer intégralement par la conversion de sa moitié indivise à hauteur de EUR 257.000,- (deux cent cinquante-sept mille euros) d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible d'un montant total de EUR 514.461,10, y exclus les intérêts courus, au profit des époux Michel Unsen et Myriam Unsen-Bellion et à l'encontre de la Société (la «Créance»). Pour autant que de besoin, Madame Myriam Unsen-Bellion, en sa qualité de créancier co-indivisaire, consent à cette conversion de la moitié indivise de la Créance;

2. Intervient ensuite Madame Myriam Unsen-Bellion, diplômée E.U.P.E.D., née le 20 août 1961, demeurant à L 9368 Folkendange, Maison 1, qui déclare souscrire à 257 (deux cent cinquante-sept) actions de catégorie A nouvellement émises d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune, et les libérer intégralement par la conversion de sa moitié indivise à hauteur de EUR 257.000,- (deux cent cinquante-sept mille euros) de la Créance. Pour autant que de besoin, Monsieur Michel Unsen, en sa qualité de créancier co-indivisaire, consent à cette conversion de la moitié indivise de la Créance.

Cet apport étant réalisé en nature, la mise en oeuvre du droit de souscription préférentiel prescrit par la loi en faveur des actionnaires existants en cas d'émission d'actions nouvelles n'est pas d'application.

Un rapport d'évaluation a été émis par H.R.T. Révision S.A. (réviseur d'entreprises) avec siège social au L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, en date du 14 mai 2009, suivant lequel l'apport en nature consistant en la conversion en capital des créances issues du compte courant associés détenue à l'encontre de la Société a été décrit et évalué.

La conclusion de ce rapport est la suivante: «Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur des créances à convertir en capital ne correspond pas au moins à 514 actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,00 chacune de SOLARWOOD TECHNOLOGIES S.A. à émettre en contrepartie.»

Le rapport signé ne varietur par les membres du bureau et par le notaire soussigné restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'assemblée admet les souscriptions et libérations comme dit ci-avant.

Suite aux conversions susmentionnées le solde de la Créance des époux Michel Unsen et Myriam Unsen-Bellion à l'encontre de la Société s'élève à EUR 461,10 (quatre cent soixante-et-un euros et dix cents), y exclus les intérêts courus.

3. Intervient finalement Maître Pierre Metzler, avocat, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, agissant au nom et pour compte de la société anonyme de droit français Saint Gobain Glass France S.A., ayant son siège social à F-92400 Courbevoie (France), n° Siret 99826921100434, en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 14 mai 2009. Ledit mandataire déclare souscrire au nom et pour compte de la société Saint Gobain Glass France S.A. à 590 (cinq cent quatre-vingt-dix) actions de catégorie B nouvellement émises d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune, et libérer ces 590 (cinq cent quatre-vingt-dix) actions de catégorie B ainsi que la prime d'émission globale de EUR 410.000,- (quatre cent dix mille euros) y attachée intégralement par un apport en numéraire de EUR 1.000.000,- (un million d'euros).

La procuration après avoir été signée ne varietur par le mandataire, les membres du bureau et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Il résulte de deux attestations bancaires remises au notaire instrumentant que le montant de EUR 1.000.000,- (un million d'euros) est à la disposition de la Société.

L'assemblée reconnaissant que les actionnaires existants ont renoncé régulièrement à leur droit de souscription préférentiel admet la souscription et la libération par Saint Gobain Glass France S.A. comme dit ci-avant.

L'assemblée décide de donner pouvoir au conseil d'administration afin de mettre à jour le registre des actionnaires de la Société et d'émettre les certificats d'actions.

Les souscripteurs aux actions de catégorie A et aux actions de catégorie B nouvellement émises participent dès à présent à l'assemblée, aux délibérations et aux votes.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier les statuts afin de fixer le nombre des administrateurs à 5 (cinq) dont 3 (trois) administrateurs de catégorie A proposés par les actionnaires détenteurs d'actions de catégorie A et 2 (deux) administrateurs de catégorie B proposés par les actionnaires de catégorie B.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier les statuts afin d'établir une majorité décisionnelle (requérant l'approbation d'au moins un des administrateurs de catégorie B) au sein du conseil d'administration applicable aux décisions suivantes:

(a) la nomination et la révocation ainsi que la fixation des pouvoirs et la rémunération de toute personne qui sera chargée de la gestion journalière des affaires de la Société;

(b) l'embauche et/ou le licenciement (ainsi que les conditions et modalités y afférentes) de tout directeur (CEO ou autre) ou dirigeant salarié de la Société;

(c) l'arrêté des comptes annuels et intérimaires de la Société;

(d) l'acquisition ou la cession d'une filiale ou d'une partie des actions ou parts d'une filiale;

(e) l'entrée par la Société dans un contrat, un accord ou une transaction par rapport à: l'acquisition ou l'engagement d'acquérir ou de céder un actif dépassant le montant de trois cent mille euros (EUR 300.000,-);

(f) la conclusion d'un contrat de prêt, l'octroi de garanties, charges ou sûretés dépassant le montant de cent mille euros (EUR 100.000,-), plafond apprécié en cumul sur un exercice;

(g) l'octroi d'un prêt ou d'une avance ou d'un crédit (autre qu'un crédit commercial normal) à toute personne, firme, entité ou autre entreprise;

(h) la conclusion d'un contrat ou d'une transaction avec un actionnaire et/ou un administrateur de la Société (ou toute personne leur étant liée) ou avec toute société, firme ou entité dans laquelle un actionnaire et/ou un administrateur de la Société ou une filiale de l'actionnaire et/ou de l'administrateur est intéressé;

(i) l'émission de titres d'emprunt;

(j) le remboursement par la Société de titres d'emprunt détenus par un actionnaire ou un administrateur à l'exception de ce qui est prévu dans l'instrument des titres d'emprunt;

(k) la déclaration d'un dividende intérimaire;

(l) la création, allocation ou émission de toutes actions ou titres dans le groupe;

(m) le rachat ou l'achat des actions du capital social d'un membre du groupe;

(n) l'accroissement de toutes rémunérations et/ou indemnités payables par la Société et/ou le groupe à un actionnaire et/ou un administrateur en rapport avec un contrat de travail, de consultant ou d'administrateur, si cet accroissement est supérieur de 5% à l'inflation;

(o) la conclusion par la Société dans un contrat de bail ou un autre contrat à long terme impliquant un engagement supérieur à un million d'euros (EUR 1.000.000,-) sur la durée du contrat ou la modification d'un ou de plusieurs des éléments essentiels d'un bail ou dudit contrat à long terme existant;

(p) la fusion et la scission impliquant la Société et/ou un membre du groupe; et

(q) la résiliation ou modification d'un contrat dont la signature est soumise à la présente disposition.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier les statuts afin de confier la présidence du conseil d'administration à un administrateur A.

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier les statuts afin d'assurer que la Société soit engagée à l'égard des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs dont un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B.

Septième résolution

Modification des statuts afin d'établir une majorité décisionnelle requérant l'approbation d'au moins 75% (soixante-quinze pourcents) des voix exprimées au sein de l'assemblée générale des actionnaires, applicable aux décisions suivantes:

a) la fixation du nombre des membres du conseil d'administration ou des commissaires aux comptes et de la durée de leurs mandats;

b) la nomination et la révocation d'un administrateur de la Société et du commissaire aux comptes;

c) la rémunération des administrateurs;

d) l'approbation des comptes sociaux de la Société;

e) l'affectation du résultat de la Société, et en particulier le paiement d'un dividende;

f) la décharge au conseil d'administration et du commissaire aux comptes;

g) l'augmentation et la réduction du capital social de la Société;

h) le rachat d'actions propres par la Société;

i) la modification des statuts de la Société;

j) la fusion ou la scission impliquant la Société;

k) la dissolution de la Société ainsi que la nomination, la révocation et la rémunération du ou des liquidateurs; et

l) l'affectation du boni de liquidation.

Huitième résolution

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts de la Société pour leur donner la teneur suivante:

«Titre I^{er} - Dénomination - Durée - Siège - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé une société anonyme de droit luxembourgeois, sous la dénomination «Solar-Wood Technologies S.A.» (ci-après la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société ne sera pas dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute d'un associé.

Art. 3. Siège social. Le siège social est établi dans la commune d'Ermsdorf.

Il pourra être transféré dans les limites de la commune par simple décision du conseil d'administration de la Société.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareilles mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 4. Objet social. La Société a pour objet la fabrication industrielle de modules photovoltaïques, de toute technologie amorphe, polycristalline et monocristalline.

Elle a également pour objet:

- l'assemblage et production de panneaux (modules) photovoltaïques ainsi que de toitures et façades intégrées dans les technologies suivantes:

- multi/poly-cristalline

- mono-cristalline

- «thin-film», amorphe
- toute autre technologie
- l'assemblage et production de collecteurs solaires
- l'assemblage et production de panneaux combinés photovoltaïques et thermiques
- la production de cellules solaires
- la production de wafers solaires (cristallisation et sciage)
- la production de silicium du type solar-grade
- l'assemblage et la production de piles à combustion (Brennstoffzelle)
- l'assemblage et la production d'onduleurs
- l'assemblage et la production de systèmes de fixation
- l'assemblage et la production de «sun-trackers» (Solare Nachführsysteme)
- l'assemblage et la production de systèmes auxiliaires
- l'assemblage et la production de systèmes photovoltaïques complets («kits»)
- la vente et commercialisation de ces produits, fourniture et commerce de tout matériel en relation avec les énergies renouvelables
 - les développements de projets dans le domaine de la photovoltaïque en particulier et dans le domaine des énergies renouvelables en général (photovoltaïque, thermique, éolienne, hydraulique, pompe à chaleur, pile à combustion, cogénération, etc.)
 - le conseil et assistance, développement et recherche
 - la conception et gestion de parcs solaires.

La société peut en outre accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet ou de nature à en favoriser la réalisation, elle peut notamment participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées.

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à un million neuf cent quatre-vingt quatorze mille euros (EUR 1.994.000,-) représenté par mille neuf cent quatre-vingt quatorze (1.994) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune réparties en deux catégories d'actions comme suit: 1.404 (mille quatre cent et quatre) actions de catégorie A et 590 (cinq cent quatre-vingt dix) actions de catégorie B ayant toutes les mêmes droits et obligations.

5.2 A l'expiration d'un délai d'un (1) an à compter de l'inscription dans le registre des actionnaires de la Société du ou des actionnaire(s) de catégorie B comme actionnaire majoritaire de la Société suite à l'acquisition d'actions de catégorie A auprès d'un ou plusieurs actionnaires de catégorie A, c'est-à-dire détenant seul ou conjointement au moins cinquante et un pourcents (51%) du capital social de la Société (ci-après la «Condition Suspensive»), les catégories d'actions A et B seront annulées et, par conséquent, toutes les actions de catégorie A et toutes les actions de catégorie B seront automatiquement annulées et remplacées par des actions ordinaires d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune et ayant toutes les mêmes droits et obligations, sous réserve et sans préjudice des dispositions de l'article 12 ci-après.

5.3 Les actionnaires détenteurs des actions de catégorie A et les actionnaires détenteurs des actions de catégorie B, représentant l'intégralité du capital social de la Société, acceptent dès à présent cette annulation et ce remplacement de leurs actions le moment venu et ordonnent dès à présent et irrévocablement à tout administrateur de catégorie B et, pour autant que de besoin, procuration irrévocable pour, le moment venu, en agissant seul et sous sa seule signature, (i) adapter le registre des actionnaires de la Société, et (ii) se présenter, au nom et pour compte de tous les actionnaires de la Société représentant l'intégralité du capital de la Société, par devant notaire afin de (a) modifier le premier paragraphe du présent article pour lui donner la teneur suivante: «Le capital social de la Société est fixé à un million neuf cent quatre-vingt quatorze mille euros (EUR 1.994.000,-) représenté par mille neuf cent quatre-vingt quatorze (1.994) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, ayant toutes les mêmes droits et obligations sous réserve et sans préjudice des dispositions de l'article 12 ci-après.», et (b) annuler les paragraphes 5.2, 5.3 et 5.4 du présent article.

5.4 Le notaire instrumentant le moment venu qui sera désigné au choix discrétionnaire du conseil d'administration, recomposé conformément à l'article 11 paragraphe 2 ci-après, est autorisé et instruit dès à présent par tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social de la Société à recevoir l'acte notarié et procéder à la modification ci-avant décrite sur simple présentation du registre des actionnaires de la Société et déclaration de l'administrateur confirmant la réalisation de la Condition Suspensive. Le notaire instrumentant le moment venu est déchargé de toute responsabilité dans le cadre de la réception dudit acte notarié.

5.5 Les actions sont nominatives.

Toutes les actions ont les mêmes droits et obligations.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La Société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

La Société reconnaît une seule personne par action; si une action est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette action jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme seul propriétaire vis-à-vis de la Société. La même règle sera applicable en cas de conflit entre un usufruitier et un nupropriétaire ou entre le constituant d'un gage et le créancier gagiste.

Les actions sont librement cessibles sous réserve et sans préjudice des conventions éventuelles conclues entre actionnaires.

Titre II - Assemblée générale des actionnaires

Art. 6. Pouvoirs. Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera l'intégralité des actionnaires de la Société.

Elle aura les pouvoirs les plus larges pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société.

Art. 7. Date et Lieu de l'assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le premier mardi du mois de juin à 10.00 heures du matin au siège social ou à tout autre endroit du Grand-Duché du Luxembourg à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié au Grand-Duché de Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 8. Convocation à l'assemblée générale. L'assemblée générale des actionnaires se réunit sur convocation du conseil d'administration ou du commissaire aux comptes. Le conseil d'administration et le commissaire aux comptes sont obligés de la convoquer de façon qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le cinquième du capital social les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Les convocations pour toute assemblée générale contiennent l'ordre du jour. Elles seront adressées par lettres recommandées et par fax ou email, huit jours francs avant la date de l'assemblée, aux actionnaires inscrits dans le registre des actionnaires à l'adresse y référencée pour chaque actionnaire. Il devra être justifié de l'accomplissement de cette formalité.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une réunion, et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

Art. 9. Quorum - Majorité - Représentation. Sauf stipulation contraire contenue dans la loi ou les statuts, les décisions de l'assemblée générale dûment convoquée seront prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Les résolutions en relation avec les points suivants pour être adoptées nécessitent le support d'au moins soixante-quinze pourcents (75%) des voix exprimées des actionnaires présents ou représentés (sans distinction de catégories d'actions), sans préjudice des dispositions légales éventuellement applicables:

- a) la fixation du nombre des membres du conseil d'administration ou des commissaires aux comptes et de la durée de leurs mandats;
- b) la nomination et la révocation d'un administrateur de la Société et du commissaire aux comptes;
- c) la rémunération des administrateurs;
- d) l'approbation des comptes sociaux de la Société;
- e) l'affectation du résultat de la Société, et en particulier le paiement d'un dividende;
- f) la décharge au conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
- g) l'augmentation et la réduction du capital social de la Société;
- h) le rachat d'actions propres par la Société;
- i) la modification des statuts de la Société;
- j) la fusion ou la scission impliquant la Société;
- k) la dissolution de la Société ainsi que la nomination, la révocation et la rémunération du ou des liquidateurs; et
- l) l'affectation du boni de liquidation.

Sous réserve de la réalisation de la Condition Suspensive mentionnée à l'article 5.2 ci-dessus, et indépendamment de la réalisation ou non de la modification statutaire prévue à l'article 5.3 ci-avant, la majorité requise de soixante-quinze pourcents (75%) pour les décisions énumérées ci-dessus ne sera plus applicable et toutes les décisions seront prises à la majorité simple des voix exprimées des actionnaires présents ou représentés sans préjudice des conditions de quorum et de majorité légales plus strictes.

Le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires.

Un actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit une autre personne comme son mandataire.

Tout actionnaire peut participer à toute assemblée d'actionnaires par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant l'identification de cette personne et à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre les unes les autres, et de communiquer les unes avec les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. Actionnaire unique. Si la Société a seulement un actionnaire, cet actionnaire unique exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale.

Les décisions de l'actionnaire unique qui sont prises dans le cadre du premier paragraphe sont inscrites dans un procès-verbal.

Titre III - Administration

Art. 11. Nombre d'administrateurs. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de cinq (5) membres au moins qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Les administrateurs seront répartis en administrateurs de catégorie A et en administrateurs de catégorie B sur base d'un ratio trois (3) administrateurs de catégorie A pour deux (2) administrateurs de catégorie B.

Sous réserve de la réalisation de la Condition Suspensive mentionnée à l'article 5.2 ci-dessus, et indépendamment de la réalisation ou non de la modification statutaire prévue à l'article 5.3 ci-avant, le conseil d'administration sera composé de trois (3) administrateurs dont un (1) administrateur de catégorie A et deux (2) administrateurs de catégorie B.

Toutefois, si la Société a été constituée par un actionnaire unique, ou si à une assemblée générale des actionnaires il est constaté que la Société n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Art. 12. Désignation. Les(L') administrateur(s) sont (est) nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires ou l'actionnaire unique, selon le cas, qui détermine leur nombre et fixe le terme de leur mandat et leur rémunération. Ils(II) occuperont(a) leurs (ses) fonctions jusqu'à ce que leurs (son) remplaçant(s) seront (sera) nommé(s).

Les administrateurs de catégorie A seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires sur base d'une liste (comportant au moins quatre (4) noms respectivement deux (2) noms en cas de réalisation de la Condition Suspensive telle que prévue à l'article 5.2 ci-dessus) de candidats proposés par le ou les détenteurs des actions de catégorie A (au sens de tout actionnaire de catégorie A avant la réalisation de la Condition Suspensive et, afin d'éviter tout doute à cet égard, à l'exclusion de tout actionnaire de catégorie B) et, le cas échéant, les actions ayant remplacé les anciennes actions de catégorie A. Les administrateurs de catégorie B seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires sur base d'une liste (comportant au moins trois (3) noms) de candidats proposés par le ou les détenteurs des actions de catégorie B et, le cas échéant, les actions ayant remplacé les anciennes actions de catégorie B.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, la personne morale doit désigner une personne physique qui représentera la personne morale.

Les(L') administrateur(s) sont (est) révocable(s) à tout moment avec ou sans motif (ad nutum), selon le cas, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique.

En cas d'une ou de plusieurs vacances au sein du conseil d'administration pour cause de mort, retraite ou autre, les administrateurs restants pourront choisir de palier à une telle vacance conformément aux dispositions de la loi. Dans un tel cas, l'assemblée générale ratifie l'élection à la prochaine assemblée.

Art. 13. Président - Secrétaire. Le conseil d'administration choisira parmi les administrateurs de catégorie A un président et est autorisé à choisir parmi ses membres un vice-président. Sous réserve de la réalisation de la Condition Suspensive telle que prévue à l'article 5.2 ci-avant, et indépendamment de la réalisation ou non de la modification statutaire prévue à l'article 5.3 ci-avant, le président sera choisi parmi les administrateurs de catégorie B.

En cas d'un conseil d'administration composé d'un membre, cet administrateur unique sera le président du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration. En son absence, le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion, un président pour assurer la présidence pro tempore de cette réunion.

Art. 14. Convocation et tenue des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration.

Sauf en cas d'urgence, qui sera précisé dans la convocation ou avec le consentement préalable des personnes autorisées à assister à la réunion, une convocation écrite sera adressée au moins huit (8) jours francs avant la tenue de la réunion du conseil d'administration par lettre recommandée et par fax ou email à chacun des administrateurs. Les convocations pour toute assemblée générale contiennent l'ordre du jour et sont accompagnées de tous les documents de support pour ladite réunion. Il devra être justifié de l'accomplissement de cette formalité.

La réunion sera valablement tenue sans convocation préalable, si tous les administrateurs sont présents ou dûment représentés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit un autre administrateur.

Tout administrateur peut participer à toute réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre les unes les autres, et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le procès-verbal d'une telle réunion devra toutefois être approuvé et signé par tous les administrateurs présents à une telle réunion.

Le conseil d'administration peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit. L'ensemble constituera le procès-verbal faisant foi de la décision.

Le conseil d'administration peut délibérer ou prendre valablement des décisions à la double condition (i) qu'une majorité des administrateurs soit présente ou représentée à la réunion et (ii) qu'au moins un administrateur de chaque catégorie soit présent ou représenté à la réunion. Si la deuxième de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle réunion du conseil d'administration sera convoquée à huit (8) jours d'intervalle (sauf renonciation expresse du conseil d'administration) et cette réunion du conseil d'administration pourra alors délibérer ou prendre valablement des décisions à la seule condition qu'une majorité des administrateurs soit présente ou représentée à ladite réunion.

Les décisions seront prises à la majorité des voix exprimées des administrateurs présents ou représentés à la réunion à l'exception des décisions suivantes qui requièrent le support de la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés y compris le support d'au moins un des administrateurs de catégorie B:

- (a) la nomination et la révocation ainsi que la fixation des pouvoirs et la rémunération de toute personne qui sera chargée de la gestion journalière des affaires de la Société;
- (b) l'embauche et/ou le licenciement (ainsi que les conditions et modalités y afférentes) de tout directeur (CEO ou autre) ou dirigeant salarié de la Société;
- (c) l'arrêté des comptes annuels et intérimaires de la Société;
- (d) l'acquisition ou la cession d'une filiale ou d'une partie des actions ou parts d'une filiale;
- (e) l'entrée par la Société dans un contrat, un accord ou une transaction par rapport à: l'acquisition ou l'engagement d'acquérir ou de céder un actif dépassant le montant de trois cent mille euros (EUR 300.000,-);
- (f) la conclusion d'un contrat de prêt, l'octroi de garanties, charges ou sûretés dépassant le montant de cent mille euros (EUR 100.000,-), plafond apprécié en cumul sur un exercice;
- (g) l'octroi d'un prêt ou d'une avance ou d'un crédit (autre qu'un crédit commercial normal) à toute personne, firme, entité ou autre entreprise;
- (h) la conclusion d'un contrat ou d'une transaction avec un actionnaire et/ou un administrateur de la Société (ou toute personne leur étant liée) ou avec toute société, firme ou entité dans laquelle un actionnaire et/ou un administrateur de la Société ou une filiale de l'actionnaire et/ou de l'administrateur est intéressé;
- (i) l'émission de titres d'emprunt;
- (j) le remboursement par la Société de titres d'emprunt détenus par un actionnaire ou un administrateur à l'exception de ce qui est prévu dans l'instrument des titres d'emprunt;
- (k) la déclaration d'un dividende intérimaire;
- (l) la création, allocation ou émission de toutes actions ou titres dans le groupe;
- (m) le rachat ou l'achat des actions du capital social d'un membre du groupe;
- (n) l'accroissement de toutes rémunérations et/ou indemnités payables par la Société et/ou le groupe à un actionnaire et/ou un administrateur en rapport avec un contrat de travail, de consultant ou d'administrateur, si cet accroissement est supérieur de 5% à l'inflation;
- (o) la conclusion par la Société dans un contrat de bail ou un autre contrat à long terme impliquant un engagement supérieur à un million d'euros (EUR 1.000.000,-) sur la durée du contrat ou la modification d'un ou de plusieurs des éléments essentiels d'un bail ou dudit contrat à long terme existant;
- (p) la fusion et la scission impliquant la Société et/ou un membre du groupe; et
- (q) la résiliation ou modification d'un contrat dont la signature est soumise à la présente disposition.

Art. 15. Pouvoirs. Le conseil d'Administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous actes d'administration et de disposition qui sont dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière de la Société et la représentation de la Société pour ces affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à tout (tous) membre(s) du conseil d'administration ou à tout comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être administrateurs), délibérant aux conditions et avec les pouvoirs à fixer par le conseil d'administration. Il peut également conférer tous pouvoirs et tout mandat spécial à toute(s) personne(s) qui n'a (n'ont) pas besoin d'être administrateur, nommer ou révoquer tous mandataires et employés et fixer leur rémunération.

Art. 16. Représentation de la Société. La Société sera engagée envers les tiers par la signature conjointe de deux (2) administrateurs, parmi lesquels nécessairement un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B, ou par la signature individuelle de l'administrateur unique ou par la signature individuelle de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Titre IV - Surveillance

Art. 17. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

A partir du moment où la Société dépasse les seuils légaux, la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Titre V - Exercice social - Allocation des résultats

Art. 18. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 19. Allocation des bénéfices. A la fin de chaque exercice, le conseil d'administration préparera les comptes annuels qui seront à la disposition des actionnaires au siège social de la Société.

Cinq pour cent (5%) des bénéfices annuels nets de la Société devront être affectés à la réserve prévue par la loi. Cette affectation cessera d'être requise lorsque cette réserve aura été atteinte et aussi longtemps qu'elle représentera dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires déterminera l'affectation du profit annuel net.

Dans l'hypothèse où des actions sont partiellement libérées, les dividendes seront payés au prorata du montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués en observant les termes et conditions prévus par la loi.

Titre VI - Dissolution - Liquidation

Art. 20. Dissolution, Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) nommés par assemblée générale des actionnaires décidant de la dissolution et fixant les pouvoirs et la rémunération des liquidateurs.

Titre VII - Disposition finale - Loi applicable

Art. 21. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents statuts sera déterminé en conformité avec la loi luxembourgeoise, et en particulier avec la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée.»

Neuvième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de la société Solarwood Folkendange SA de ses fonctions d'administrateur de la Société avec effet immédiat.

Dixième résolution

L'assemblée décide que les administrateurs actuels, savoir Monsieur Michel Unsen et Madame Myriam Unsen-Bellion, soient dorénavant des administrateurs de catégorie A. Leur mandat sera reconduit jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014.

Onzième résolution

L'assemblée nomme avec effet immédiat Monsieur Philippe Wery, dirigeant, né le 7 mai 1972 à Craïova (Roumanie), demeurant 22, Kordelstrasse, D-54332 Wasserliesch, comme administrateur de catégorie A. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014.

Douzième résolution

L'assemblée décide de nommer administrateurs de catégorie B, les personnes suivantes:

- 1) Monsieur Benoît Richard, ingénieur, né le 30 octobre 1966 à Paris (France), demeurant à F 92210 Saint-Cloud, 7, rue des Terres Fortes,
- 2) Monsieur Stephan Lipinski, directeur financier, né le 21 juin 1965 à Duisburg (Allemagne), demeurant à D-47058 Duisburg, Tonstraße, 20.

Ils sont nommés avec effet immédiat pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014.

Treizième résolution

L'assemblée décide de révoquer avec effet immédiat Monsieur Alex Benoy de ses fonctions de commissaire aux comptes, ainsi que de nommer comme nouveau commissaire aux comptes la société anonyme ERNST & YOUNG avec siège social à L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall, RCS Luxembourg B 47.771, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'Article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'Article 26, sont remplies.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de quatre mille euros (EUR 4.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Michel Unsen, Myriam Unsen-Bellion, Patrick Eschette, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 19 mai 2009, LAC/2009/19426. Reçu 75,-.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 12 juin 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009077819/202/516.

(090093099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

Match Est S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6450 Echternach, 1, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 93.367.

Extrait des décisions collectives ordinaires prises à la réunion des associés tenue à Strassen le 02 Juin 2009

Nomination statutaire

Les associés décident à l'unanimité, de prolonger le mandat de Réviseur de Ernst & Young représenté par Monsieur Werner Weynand et dont le siège social est au n° 7 Parc d'activité L-5365 Munsbach pour une durée d'un an échéant à l'issue de la réunion des Associés de 2010.

Strassen, le 03 juin 2009.

Pour extrait conforme

Marc TRICOT

Gérant

Référence de publication: 2009071362/16.

(090084654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2009.